



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Assemblée publique annuelle

4 OCTOBRE 2021

RAPPORT SOMMAIRE

Canada



I — Description

Contexte

Dans le cadre des efforts consentis à l'échelle du gouvernement pour accroître la reddition de comptes et la transparence, ces 18 dernières années, la Commission de la capitale nationale (CCN) a organisé une assemblée publique annuelle à laquelle ont pris part son premier dirigeant et le président de son conseil d'administration (le conseil).

En raison de la pandémie de COVID-19, elle a modifié le format de l'assemblée de manière à suivre les directives de santé publique. L'assemblée de 2021 s'est tenue exclusivement en ligne, afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes participantes et du public. Dans une perspective de communication de l'information sur les orientations stratégiques de la CCN, cette assemblée a comporté une introduction, faite par le modérateur, et de brefs exposés du président et du premier dirigeant sur les faits saillants de l'exercice écoulé et les projets prioritaires pour le reste de l'exercice. Au cours de la période de questions qui a suivi, le premier dirigeant a répondu aux questions préalablement fournies par le public.

Objectifs

Les objectifs de l'assemblée étaient les suivants :

- Donner au public un aperçu des réalisations de la CCN pour le dernier exercice.
- Donner au public les grandes lignes des activités en cours et des priorités de la CCN pour l'exercice à venir.
- Offrir au public l'occasion de poser des questions ou de formuler des commentaires à propos des priorités de la CCN.
- Donner au conseil l'occasion de répondre aux questions du public et de prendre son avis en considération au cours des processus de planification et de prise de décision de la CCN.
- Donner au public un aperçu des mesures d'adaptation et des utilisations adaptées pour les propriétés de la CCN pendant la pandémie.
- Mieux faire connaître au public le mandat de la CCN et mieux le lui faire comprendre.

II – Processus

Aperçu

Date et lieu : le lundi 4 octobre 2021, en direct sur la chaîne YouTube de la CCN puis diffusé au même endroit après l'assemblée.

Heure : 18 h

Délibérations

- Introduction de Luc Fournier, directeur, Affaires publiques et d'entreprise
- Exposé du président, Marc Seaman : orientations stratégiques et gouvernance
- Exposé du premier dirigeant : faits saillants de l'exercice et projets prioritaires
- Questions et commentaires du public

Invitations et promotion

- Les destinataires ci-après ont reçu une invitation par courriel :
 - les personnes figurant sur la liste d'envoi des Affaires publiques (public et groupes d'intérêts);
 - des personnes élues.
- L'assemblée a été annoncée sur Facebook et Twitter.

Participation

Animation

- Marc Seaman, président, CCN
- Tobi Nussbaum, premier dirigeant, CCN

Invitation

- Membres du public; 155 visionnements en tout sur YouTube

Membres du conseil en présence

- Mireille Apollon
- Larry Beasley
- Lise Bernier
- Victor Brunette
- Michael Foderick
- Tanya Gracie
- Caroline Lajoie
- Lisa M. MacDonald

- Deborah Lynn Morrison
- Norm Odjick
- Sara Jane O'Neill
- Lou Ragagnin
- Denis B. Vaillancourt
- Maxime Pedneaud-Jobin, mairie de Gatineau
- Jim Watson, mairie d'Ottawa

Personnel de la CCN en présence

- Luc Fournier, directeur, Affaires publiques (modérateur)

III – Période de questions et de commentaires

Voici un aperçu des questions reçues du public et des réponses fournies. Pour améliorer la clarté des questions et des réponses, les questions semblables ont été combinées. L'annexe A présente la traduction des questions reçues, dans leur intégralité.

Question 1

Quand la CCN compte-t-elle mettre à jour sa carte du réseau cyclable? Est-ce qu'elle envisage la possibilité de créer une carte ou une application interactive? Une application pourrait procurer plus de renseignements qu'une carte imprimée et être mise à jour plus souvent. Enfin, est-ce que des partenaires du secteur privé contribueront à financer le coût de production d'une carte ou d'une application si la CCN leur permet d'y mettre leur nom ou de la publicité?

Réponse 1

- Diffuser nos cartes au moyen d'une application ou d'une plateforme Web revêt en effet beaucoup d'intérêt. Nous évaluons différentes options, en ce moment, et la formation de partenariats serait envisageable.
- Les partenariats sont essentiels à notre travail. Ils ont d'ailleurs contribué à financer certains programmes, par exemple les vélos-weekends de la CCN.
- Entretemps, nous continuons de produire une carte imprimée. En 2022, nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires, les villes de Gatineau et Ottawa, pour mettre à jour le réseau de la carte actuelle en vue de distribuer une nouvelle carte imprimée à jour en 2023 – et, espérons-le, de l'accompagner d'une application.

Question 2

- A. En ce qui concerne la Ceinture de verdure, la CCN serait-elle prête à travailler avec des groupes tels que la section de la vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-VO) en vue d'adopter une position ferme contre la construction de nouvelles routes, y compris le prolongement proposé du boulevard Brian-Coburn? La Ceinture de verdure est déjà très fragmentée à cause des routes et ne peut pas en supporter davantage. Une nouvelle route à proximité de la Mer Bleue aura un impact environnemental important. Nous faisons également appel à la CCN pour faire en sorte d'atténuer l'impact d'autres routes dans le secteur de la Mer Bleue.

- B. En ce qui concerne le parc de la Gatineau, la CCN peut-elle confirmer quelles limites sont en fait les limites légales et officielles du parc, et nous dire quels mécanismes ont rendu ces limites « officielles »?
- C. Le conseil est-il prêt à travailler avec des groupes tels que la SNAP-VO, et d'autres groupes, afin de promouvoir la modification de la *Loi sur la capitale nationale* de manière à accorder au parc de la Gatineau les mêmes protections que celles de nos parcs nationaux?

Réponse 2

- A. En 2013, la CCN et la Ville d'Ottawa ont collaboré à la préparation d'une étude d'effets cumulatifs, dans le but d'établir les besoins futurs en matière de transport via la Ceinture de verdure. Cette étude comportait un tracé établi d'un commun accord pour le prolongement du boulevard Brian-Coburn. Ce tracé, rendu officiel au moyen d'une entente, a été enchâssé dans Plan directeur des transports de la Ville et dans le Plan directeur de la Ceinture de verdure de la CCN.

En 2017, cependant, la Ville a décidé d'entreprendre une nouvelle étude portant sur d'autres options. Des quatre options retenues par la Ville (1, 4, 5 et 7), la CCN a indiqué que, dans un esprit de compromis, elle accepterait de travailler sur la façon dont les options 1 et 4 pourraient être retravaillées de manière à respecter son mandat de conservation écologique.

Malheureusement, la Ville a indiqué que l'option préférée pour le projet de prolongation était plutôt l'option 7. En août 2020, le conseil a adopté une position ferme et a indiqué que la CCN ne rendrait pas les terrains disponibles pour les options 5 ou 7.

- B. Le pouvoir d'établir les limites du parc de la Gatineau appartient au conseil de la CCN. En 1997, le conseil a clairement déterminé ces limites en établissant le Plan directeur du parc de la Gatineau.

Depuis janvier 2021, le Plan directeur du parc de la Gatineau actualisé indique de nouvelles limites pour le parc de la Gatineau. Sa superficie s'est accrue de 130 ha de manière à inclure des terrains appartenant à la CCN qui étaient auparavant à l'extérieur du parc. La superficie du parc totalise maintenant 36 261 ha.

- C. Nous avons précisé, dans la version actualisée du Plan directeur du parc de la Gatineau, que nous tenions à ce que les dispositions législatives

soient renforcées de manière à clarifier la force de notre mandat d'intendance et de réglementation dans le parc, et à donner plus de poids aux limites et au statut du parc en lui-même.

Le gouvernement fédéral a manifesté son intérêt à discuter avec nous de la façon d'aller de l'avant dans ce dossier. Nous envisageons positivement la possibilité de travailler avec la SNAP-VO et d'autres partenaires dans ce processus.

Question 3

Au Canada, plus de 80 % des personnes de 12 ans et plus sont complètement vaccinées contre la COVID-19, et la CCN a suspendu ses protocoles relatifs à la pandémie dans le parc de la Gatineau. À l'été 2020, en réponse à la pandémie, le réseau de promenades du parc de la Gatineau a été fermé à la circulation automobile en faveur de la mobilité active. Les personnes handicapées, les jeunes familles et les personnes âgées qui ne peuvent pas parcourir de longues distances à vélo ou en randonnée n'ont donc pas profité d'un accès égal en 2020 ni en 2021. Maintenant que la plupart des gens sont vaccinés, peut-on s'attendre à ce que la CCN rétablisse l'accès routier précovid dans le parc de la Gatineau, au printemps 2022?

Réponse 3

- Au printemps 2020, après la fermeture des installations récréatives, la CCN a ouvert son réseau routier à la mobilité active dans toute la région. Les gens d'ici ont beaucoup aimé cette façon de rester mentalement et physiquement bien, tout en respectant les consignes de distanciation physique. Grâce à cela, quelque 750 000 personnes ont emprunté nos promenades en 2020.
- En 2021, la COVID-19 représentant toujours une menace, la CCN a continué sur cette voie, en apportant quelques ajustements. Elle a mené un sondage afin d'obtenir les commentaires des personnes intéressées par le projet pilote des promenades du parc de la Gatineau. Près de 75 % des gens qui y ont répondu ont dit appuyer le projet pilote.
- Cela dit, nous avons voulu améliorer les aspects de l'équité et de l'accessibilité du projet, en 2021, et avons fait les changements suivants :
 - Nous avons triplé la durée au cours de laquelle les promenades étaient ouvertes aux véhicules privés. Cette période est passée du

dimanche après-midi aux mercredi, samedi et dimanche après-midi.

- La CCN a lancé un service de location de bicyclettes assistées et travaille en étroite collaboration avec le Relais plein air pour élargir l'offre de manière inclusive éventuellement des fauteuils roulants électroniques et d'autres véhicules d'aide à la mobilité.
- Afin que les promenades soient accessibles à quiconque, nous travaillons actuellement à la mise sur pied d'un système de transport durable pour les sentiers du parc de la Gatineau qui comprend l'ébauche d'un projet pilote de navette pour 2022.

Question 4

Nous avons reçu plusieurs questions de la part des personnes résidentes, y compris de l'association communautaire de Mechanicsville, au sujet de la réservation possible de terrains pour une future cité diplomatique le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. Les lettres et les présentations à propos des plans de la CCN à ce sujet soulevaient les inquiétudes suivantes :

- La perte d'habitats, de couvert végétal et d'espaces verts dans le secteur.
- L'impact environnemental nuisible sur le terrain communal de la baie Lazy (*Lazy Bay Commons*).
- Le fait que le changement climatique crée une situation d'urgence et de perte de biodiversité.
- L'impact socioéconomique et sanitaire sur les quartiers avoisinants.
- Le choix de l'emplacement, y compris la raison pour laquelle il a été choisi, et les motifs pour lesquels il est nécessaire de réserver des terrains à des fins diplomatiques.
- Une demande de mise en attente du projet jusqu'à ce que d'autres emplacements soient envisagés.
- Les risques liés à la sécurité pour les quartiers avoisinants, et les motifs pour lesquels les ambassades sont regroupées malgré les recommandations de la GRC.

Réponse 4

- Il incombe à la CCN, en tant que société d'État, de faire en sorte que le Canada puisse accueillir les pays qui souhaitent avoir une présence

diplomatique dans la région de la capitale nationale. Elle réserve donc une banque de terrains qu'elle sait pouvoir mettre à la disposition de ces pays pour qu'ils y établissent un emplacement diplomatique ou une ambassade éventuellement.

- En 2015, la CCN a actualisé le Plan des terrains urbains de la capitale. Elle y a indiqué qu'il se trouve un emplacement, au chemin Burnside, à côté de l'ambassade d'Indonésie, où il serait possible de mettre quelques ambassades additionnelles.
- Dans le cadre de l'actualisation du Plan des terrains urbains de la capitale, des consultations publiques ont eu lieu au cours desquelles cet emplacement a été désigné. Même chose en 2018, dans le cadre de l'élaboration du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.
- En outre, le Plan de la capitale du Canada actualisé souligne l'importance de conserver un inventaire de terrains propices à l'aménagement de nouvelles ambassades.
- La superficie des espaces verts a presque doublé par rapport à la proposition originale, et atteint environ 6 600 m², ce qui permet d'aménager un espace vert public de bonne dimension dans le secteur. Il est important que la CCN arrime les plans d'aménagement de ses terrains aux plans municipaux d'aménagement du territoire. La question est actuellement à l'étude, au conseil municipal d'Ottawa.
- La CCN a fait appel de la décision du conseil municipal de la Ville d'Ottawa, qui a rejeté les demandes de modifications au Plan officiel et aux règlements municipaux visant les ambassades du 1, promenade Sir-John-A.-Macdonald et du 19, promenade Sir-John-A.-Macdonald.
- En réponse aux inquiétudes soulevées par les gens des quartiers avoisinants et l'association communautaire de Mechanicsville, le conseil municipal a unilatéralement modifié les demandes de la CCN. Le conseil municipal a ensuite rejeté les demandes modifiées de la CCN.
- La CCN estime que le rejet des modifications par le conseil municipal se fonde essentiellement sur les débats à propos du prolongement du boulevard Brian-Coburn plutôt que sur le mérite de ses demandes d'aménagement d'ambassades.
- Une audience est prévue pour le 1^{er} mai 2023.

Question 5

Nous avons reçu de nombreuses questions de la part des personnes qui habitent dans le secteur du nouveau Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa, y compris

l'association résidentielle du lac Dows, à propos du rôle de la CCN en ce qui concerne la construction. Les lettres et les présentations à ce sujet portaient sur les différents enjeux, dont les suivants :

- Le rôle de la CCN dans le processus menant au choix de l'emplacement, en 2016, et si la CCN peut influencer la décision finale du gouvernement.
- Si la CCN avait mené des consultations publiques au cours du processus du choix de l'emplacement.
- Le mandat de la CCN en ce qui concerne le projet de construction de L'Hôpital d'Ottawa sur des terres rurales.
- La durabilité et les évaluations environnementales.
- L'impact de la construction d'un hôpital du 21^e siècle sur les propriétés adjacentes, y compris les terrains.
- Le concept proposé pour le Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa, y compris l'accessibilité du stationnement et la hauteur des bâtiments.
- Les principes de conception du gouvernement fédéral appliqués par la CCN au projet du nouveau Campus Civic.

Réponse 5

- En mai 2016, le gouvernement fédéral a demandé à la CCN d'évaluer 12 terrains fédéraux de la région de la capitale nationale et d'établir leur classement en vue d'un transfert possible aux fins de la construction du nouveau Campus Civic. Un comité d'évaluation formé par la CCN s'en est chargé, et le classement a mené à la recommandation du pré Tunney. Le conseil a approuvé cette recommandation en novembre.
- Le 21 décembre 2016, le président du conseil de l'époque a reçu une lettre de la ministre de Patrimoine canadien demandant à la CCN d'entreprendre le transfert de l'emplacement de l'ancien édifice Sir-John-Carling, un terrain appartenant au gouvernement fédéral.
- Pour mieux orienter les apports, les commentaires et les suggestions à propos de l'emplacement du nouveau Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa, la CCN a établi les principes du domaine de la capitale, qui ont éclairé des centaines de réunions entre la CCN, L'Hôpital et le personnel de la Ville. En 2016, les consultations publiques ont généré plus de 8 000 commentaires. L'hôpital a entrepris des consultations plus poussées depuis.
- Ce projet est toujours en cours et dans les années à venir, il y aura de nombreuses occasions de se pencher davantage sur certains aspects, et d'autres processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol.

Question 6

Puisque la chute des Chaudières et les trois îles — Chaudières, Victoria et Albert — sont des terres autochtones connues dans le monde entier, et en gardant à l'esprit que les articles 11 et 12 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont maintenant enchâssés dans les lois canadiennes, la CCN sera-t-elle d'accord à faire de cet endroit un site désigné par l'UNESCO et un lieu historique national?

Réponse 6

- Le Plan de la capitale du Canada, qui porte sur 50 ans, établit l'orientation et les aspirations à long terme pour la région de la capitale nationale. Sa plus récente version énonce le principe fondamental de la reconnaissance de l'île Victoria en tant que lieu revêtant une signification particulière pour la Nation algonquine ainsi que l'engagement de la CCN à cocréer, avec cette nation, un plan à long terme pour cette île.
- Sur l'île Victoria, actuellement, la CCN s'est lancée dans un vaste projet de décontamination du sol, cette étape étant nécessaire à l'établissement d'une vision positive pour cet endroit.
- Récemment, la CCN a ouvert le parc Pangishimo à l'île des Chaudières. Ce parc offre des panoramas magnifiques de la rivière des Outaouais et est relié à la chute des Chaudières.
- Deux autres parcs de la CCN sont prévus pour ce secteur : le parc Mòkaham et le parc Terasini.

V – Prochaines étapes

Au cours des exercices de planification stratégique avec le conseil, les questions et commentaires du public ont été à l'ordre du jour des discussions.

Annexe A – Questions et commentaires (par courriel)

Question 1

Il est largement admis que le changement climatique et la perte de biodiversité sont les plus grands défis environnementaux de notre temps. La Ville d'Ottawa a déclaré l'état d'urgence climatique et s'est engagée à prendre des mesures pour protéger son économie, ses écosystèmes et ses collectivités. Il est urgent que tous les ordres de gouvernement collaborent afin d'atténuer l'impact du changement climatique. Les forêts séquestrent naturellement de grandes quantités de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère et stockent le carbone très longtemps. Les forêts intactes, c'est-à-dire exemptes d'intervention humaine, dans une large mesure, sont les écosystèmes terrestres les plus denses en carbone et les plus riches en biodiversité, et comportent d'autres avantages pour la société et l'économie. Les forêts urbaines sont essentielles à l'élimination du dioxyde de carbone et contribuent à atténuer l'effet d'îlot de chaleur dans les villes.

À Mechanicsville, la densification de la population est sans précédent, et le quartier perd des espaces verts et des arbres au profit de l'intensification urbaine. On s'attend à ce que la densité y double ou triple au cours des prochaines années et pourtant, aucun espace vert additionnel n'est dans les plans. Comment la CCN justifie-t-elle la construction de cinq ambassades sur ce qui représente la moitié de l'espace vert de ce quartier urbain. Un tel projet ne fera qu'aggraver l'effet d'îlot de chaleur et entraînera d'autres effets négatifs sur les conditions de vie du quartier. Cela ira complètement à l'encontre de l'engagement qu'a pris la CCN dans sa Stratégie sur les forêts, et qui consiste à maintenir les forêts urbaines. Les gens de Mechanicsville proposent plutôt de gérer conjointement le terrain communément appelé le terrain communal de la baie Lazy (*Lazy Bay Commons*), afin d'y protéger la canopée existante et d'y planter plus d'arbres, en vue d'en faire une forêt urbaine plus saine.

Pourquoi choisir cet emplacement-là? Quels autres terrains la CCN a-t-elle envisagés pour y construire les ambassades? Pourquoi les ambassades doivent-elles toutes se retrouver au même endroit? Au moment de déterminer le meilleur emplacement pour les ambassades, la CCN n'a pas démontré qu'il était nécessaire de les

aménager en rangée ni montré qu'elle avait évalué d'autres possibilités. Je me demande pourquoi elle n'a pas considéré les terrains fédéraux, y compris les siens, qui sont déjà en cours de réaménagement. À Ottawa, la superficie de ces terrains totalise plus de 200 ha. Utiliser trois ou quatre de ces hectares n'aurait que peu d'impact nuisible sur les espaces verts d'Ottawa. Il y a aussi beaucoup d'endroits, le long des nombreuses promenades, qui auraient un impact moins négatif sur les quartiers avoisinants. Ou encore, pourquoi la CCN n'envisage-t-elle pas d'aménager plusieurs terrains avec moins d'ambassades sur chacun (une ou deux par terrain)? Cette solution présenterait de nombreux avantages, car elle aurait un impact moindre sur chaque quartier et offrirait plus de choix aux pays qui cherchent un emplacement où établir leur ambassade.

Je pense notamment à la base de Rockcliffe, qui s'étend sur 131 ha, je crois. Aménager 4 ha à cet endroit, pour des ambassades, aurait très peu d'impact sur l'aménagement. C'est la même chose pour les plaines LeBreton (29 ha) et le pré Tunney (49 ha). Il y a aussi le terrain près des écuries de la GRC, dans le coin de Rockcliffe et Manor Park. Ce terrain avait été envisagé en 1986 pour l'ambassade des États-Unis et un « mille des ambassades » [*Embassy Mile*]. A-t-on repensé à cet emplacement? Ce terrain a une superficie de 21 ha. En utiliser quatre pour y aménager une allée d'ambassades laisserait encore 17 ha d'espaces verts. De plus, ce quartier compte essentiellement des maisons unifamiliales dotées de grandes cours, tandis que Mechanicsville et Hintonburg Nord sont densément construits et abritent des propriétés à logements multiples (tours et R4) dont la cour est très petite, voire inexistante. En 1986, la CCN a évalué 16 différents emplacements avant de choisir le terrain près des écuries de la GRC, à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Alors pourquoi Mechanicsville?

Question 2

À propos du rapport annuel 2018-2019 sur la Stratégie de développement durable (cartographie du statut socioéconomique), la CCN semble empathique à l'égard des quartiers socialement et économiquement désavantagés.

Dans ce document, il est écrit : « La CCN estime qu'il est essentiel de tenir compte des facteurs sociaux et relatifs à la santé, en plus des facteurs environnementaux, pour créer des villes durables et viables. » C'est la raison pour laquelle l'équité sociale constitue l'un des principes sous-jacents de la Stratégie de développement

durable. Ce principe suppose la prise en considération des effets sociaux et sanitaires des propriétés et des services de la CCN, afin que leurs bienfaits soient distribués également entre les collectivités.

Il y a une note au bas de la page qui indique qu'aucun progrès n'a été fait concernant cet engagement en 2018-2019.

Ma question concerne la suppression d'un espace vert urbain naturel, celui qui est bordé par la rue Slidell, l'avenue Burnside et l'avenue Forward, au sud de la promenade X (soit le terrain communal de la baie Lazy [*Lazy Bay Commons*]).

À Mechanicsville, de nombreuses personnes subissent un stress financier. Et pour ces personnes-là, perdre leur espace vert c'est comme perdre 10 000 \$. L'augmentation de la densité de la population et de l'effet d'îlot de chaleur ainsi que la disparition croissante des arbres leur cause aussi un stress mental. Quand on ne possède pas grand-chose, avoir un accès adéquat à un grand espace vert contribue à la santé mentale et physique.

La partie du terrain communal de la baie Lazy qui sert de parc, à l'est, est peu habitée, la plupart des gens vivant surtout du côté ouest. Le parc aménagé à l'est est trop loin pour leur être facilement accessible. En cela, l'objectif de la Ville d'Ottawa en matière de parcs et d'espaces ouverts n'est pas atteint, soit d'offrir globalement 4 ha d'espaces verts par 1 000 par personne. Et les gens du coin ne disposent d'aucun autre parc ou espace vert urbain naturel à proximité où se rassembler spontanément ou se promener en toute sûreté et tranquillité.

Puisque vous avez dit vouloir « tenir compte des effets sociaux et sur la santé des biens et des services de la CCN pour veiller à ce que leurs bienfaits soient distribués également entre les collectivités », comment pouvez-vous concilier la suppression d'un espace vert cher aux gens de Mechanicsville qui éprouvent des difficultés économiques et l'aménagement de cinq ambassades pour des diplomates privilégiés, et parler d'équité sociale pour Mechanicsville? Il n'y a pas d'autre espace vert urbain naturel à cet endroit.

Question 3

La CCN a du mal à trouver suffisamment d'endroits où planter tous les arbres qu'elle s'est engagée à planter. Pourtant, elle laissera plus

de 200 arbres se faire abattre pour la construction d'une cité diplomatique.

La CCN dit qu'il n'y a eu aucune demande d'aide à trouver un terrain où établir une ambassade de la part de pays étrangers. De nombreux immeubles de bureaux du centre-ville sont vacants et le resteront. Et beaucoup d'ambassades sont situées dans un immeuble de bureaux.

Les cinq ambassades proposées au terrain communal de la baie Lazy (*Lazy Bay Commons*), à Ottawa, auront une énorme empreinte écologique et un impact négatif sur le couvert forestier et la capture du carbone.

La CCN s'engagera-t-elle à conserver ces 3,7 ha d'espaces verts et à encourager les ambassades à s'installer dans les immeubles de bureaux vacants?

Question 4

Le personnel de la CCN a présenté à la Ville d'Ottawa une demande de modification de zonage pour un espace vert de 3,7 ha, à Mechanicsville, dans le but de créer une réserve de terrains pour l'aménagement d'une cité diplomatique. Cette demande contrevient à plusieurs des politiques établies par la CCN qui sont énoncées dans le Plan des terrains urbains de la capitale (PTU) et ailleurs (*voir les annexes 1 et 2*).

Le conseil de la CCN compte-t-il demander au personnel de l'organisation de faire ce qui suit?

1. Mettre en veilleuse la demande, faite par la CCN à la Ville d'Ottawa, visant à créer une cité diplomatique à Mechanicsville, jusqu'à ce qu'il puisse vérifier si cette demande est cohérente avec les politiques qu'il a établies et s'il est bien sage de créer une cité diplomatique dans ce quartier ouvrier densément peuplé qui éprouve un besoin criant et croissant d'espaces verts.
2. Corriger les lacunes suivantes, dans le processus de planification d'une cité diplomatique, et lui présenter un rapport pour chacune :
 - mener une étude pour déterminer s'il est nécessaire de réserver des terrains pour une future cité diplomatique où que ce soit dans la région de la capitale nationale;
 - si la nécessité de réserver des terrains pour une cité diplomatique est établie, évaluer la pertinence que ces

terrains soient adjacents à l'un quelconque des 52 kilomètres de promenades de la CCN;

- s'il est justifié de créer une cité diplomatique le long d'une promenade de la CCN, mener une évaluation efficace et rationnelle afin de trouver d'autres emplacements possibles le long des promenades, y compris au pré Tunney, aux plaines LeBreton et au Mile Circle;
- évaluer l'adéquation relative des autres emplacements selon le principe de l'intérêt public, en tenant compte notamment des critères suivants :
 - les priorités établies par la CCN pour la préservation et l'amélioration des espaces verts urbains et de la forêt urbaine,
 - la contribution potentielle des emplacements pouvant accueillir une cité diplomatique, compte tenu de l'incapacité admise de la CCN à respecter l'engagement de planter 100 000 arbres, énoncé dans sa stratégie de développement durable. (Les rapports du personnel au conseil de la CCN attribuent cet échec au manque de ressources et de lieux de plantation. Ces contraintes, si elles sont vraies, font en sorte que chacun des 200 arbres matures à abattre, à l'emplacement de Mechanicsville, constituera une perte nette pour la région de la capitale nationale. Il serait pourtant possible de planter de 200 à 300 arbres à cet endroit.),
 - le principe d'équité sociale invoqué par la CCN est l'un des fondements de sa stratégie de développement durable. Selon cette stratégie, ce principe suppose la prise en compte « des effets sociaux et sur la santé des biens et des services de la CCN pour veiller à ce que leurs bienfaits soient distribués également entre les collectivités »;
 - les risques pour la sécurité, pour chaque quartier, résultant de l'accueil d'un groupe d'ambassades, et la manière dont ces risques

peuvent être atténués (par exemple en prévoyant une distance suffisante séparant la cité diplomatique du reste du quartier, afin de se protéger contre les dommages causés par l'explosion d'une bombe terroriste).

- Consulter les communautés d'accueil potentielles à propos de l'adéquation des emplacements possibles et de la meilleure façon de respecter le principe d'équité sociale et de sécurité à chaque endroit.

Annexe 1 : Politiques de la CCN qui sont pertinentes à la création d'une cité diplomatique et au choix de son emplacement

Le Plan des terrains urbains de la capitale (PTU) établit ce qui suit :

« Il se pourrait que, dans l'avenir, certains terrains urbains des corridors des promenades soient réaffectés aux fins d'une future "cité diplomatique" ou à d'autres usages politiques, si une autre étude déterminait le besoin d'un secteur destiné à cet usage. »
(p. 44, section 4.2.1)

Le PTU indique qu'avant d'accorder une affectation du sol pour un emplacement destiné à une fonction politique, il convient de tenir compte de ce qui suit :

« Énoncés de politique

- Équilibrer visibilité, accès et sécurité.
- Viser l'excellence en design compte tenu de l'importance symbolique des installations.
- Examiner les nouveaux emplacements destinés à une fonction politique dans le cadre du processus de modification du Plan. » (p. 44)

En ce qui concerne le processus de modification d'une désignation ou du plan, l'article 5.7 du PTU prévoit ce qui suit :

« Toute demande de modification est sujette à un examen rigoureux dans le cadre du processus d'approbation fédérale [sic]. [...] Toute demande de modification doit être justifiée et être dans l'intérêt public, cohérente avec le Plan de la Capitale [sic] du Canada et les objectifs généraux de ce plan et résulter en une utilisation du sol compatible à son contexte.

[...] [*sic*] Selon l'ampleur de la modification proposée, une activité de consultation publique peut être requise. »

Dans la détermination de l'intérêt public en vertu du PTU, il est permis de croire que la désignation du terrain du chemin Burnside satisfait aux normes d'intérêt public, et qu'en évaluant toute modification visant convertir ce terrain à des fins diplomatiques, il serait nécessaire d'accorder beaucoup de poids aux priorités environnementales, telles que les a établies le conseil de la CCN dans le PTU, par rapport aux avantages que pourrait procurer la création d'un terrain réservé aux ambassades :

- Point 4.2.2 : « Les espaces verts de la capitale doivent être conservés pour l'avenir. L'intendance de ces terrains par la CCN exigera de trouver un équilibre entre la conservation des caractéristiques écologiques et la création de paysages panoramiques et pittoresques »;
- Point 4.4.7 : L'engagement de la CCN de « conserver et de protéger les arbres dans le secteur urbain parce qu'elle reconnaît : [...] La valeur des arbres et le rôle positif qu'ils jouent pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau et pour atténuer le changement climatique [...] [et] L'impact positif du couvert végétal en relation à la santé physique et mentale des résidents et sa contribution à la qualité de vie dans la région »;
- Point 5.3 : Les projets hautement prioritaires comprennent « Conserver les espaces verts, les caractéristiques naturelles et les biens culturels de la capitale ».

En outre, en ce qui concerne la priorité accordée à l'environnement, au changement climatique et au besoin urgent de conserver et d'améliorer le couvert forestier (en particulier les forêts urbaines), les priorités écologiques du gouvernement fédéral comprennent celles qui sont énoncées dans les discours du Trône de 2019 et 2021 ainsi que dans les lettres de mandat adressées aux ministres (Ressources naturelles, Environnement, Infrastructure, Collectivités, Agriculture et Agroalimentaire) :

- Étendre le réseau de parcs urbains, afin que tout le monde ait accès à des espaces verts.
- Aider les villes à étendre et à diversifier les forêts urbaines.
- Planter deux milliards d'arbres.

Il faudrait considérer également :

- le mandat confié à la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada lui demandant de travailler avec la CCN dans le cadre de ses fonctions essentielles de planification des biens fonciers fédéraux, d'intendance des lieux publics d'importance nationale et de partenariat créatif pour le développement et la conservation. (Source : discours du Trône de 2019 et 2021 et lettres de mandat du premier ministre);
- la contribution de l'emplacement du chemin Burnside à la réalisation de l'engagement de la CCN en matière de développement durable consistant à planter 100 000 arbres dans la région de la capitale nationale, un engagement que la CCN affirme ne pas pouvoir tenir en raison d'un manque de ressources et de lieux de plantation (Source : Rapport annuel 2019-2020 de la Stratégie de développement durable, p. 13);
- la valeur de réintégrer l'emplacement du chemin Burnside au parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais, comme on avait envisagé de le faire en 2014 dans le cadre de la consultation publique à propos de ce parc, où il serait connecté au Sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald, pour améliorer le plaisir de l'utiliser.

Le personnel de la CCN n'a présenté aucune preuve d'« évaluation rigoureuse [...] par le biais du processus fédéral d'approbation ». Il est soumis qu'à la lumière des priorités écologiques du gouvernement fédéral et de la CCN, on peut se demander si le gouvernement approuverait une proposition de la CCN visant à convertir cet espace vert boisé en cité diplomatique entourée de murs et en grande partie dépourvue d'arbres.

L'énoncé du PLU sur le besoin potentiel de disposer de terrains distincts pour une cité diplomatique figure au point 4.3, dans la partie Promenades de la capitale :

« Étudier l'opportunité d'identifier une base de terrain pouvant servir pour des fonctions diplomatiques ou d'autres usages semblables. Examiner certains terrains fédéraux sur les bords urbanisés des corridors des promenades. »

Il est noté qu'il s'agit d'un énoncé sur la nécessité de mener une étude. Cet énoncé :

- ne prétend pas que l'étude confirmera la nécessité de réserver de nouveaux terrains en prévision d'y aménager une cité diplomatique;
- l'association communautaire de Mechanicsville s'est engagée à travailler avec la CCN et la Ville afin d'obtenir les ressources nécessaires pour planter et entretenir des arbres à cet endroit, qu'elle appelle informellement le terrain communal de la baie Lazy (*Lazy Bay Commons*);
- s'applique aussi à de nombreux emplacements le long de l'un quelconque des 52 kilomètres de promenades de la CCN, à Ottawa – dont Sir-John-A.-Macdonald, Sir-George-Étienne-Cartier, de la Reine-Elizabeth, du Colonel-By, Island Park / de la Commission de la capitale nationale, et de l'Aviation;
- ne garantit pas que le conseil de la CCN, s'il avait l'occasion d'examiner les enjeux et les options, accorderait une priorité plus grande à l'établissement de terrains réservés à l'aménagement d'une cité diplomatique, si cela entraînait en conflit avec les « domaines hautement prioritaires » qui consistent à « Conserver les espaces verts [...] de la capitale », en tenant compte, pour chaque emplacement possible, de la visibilité de l'ambassade et des enjeux de sécurité pour l'ambassade et le quartier où elle se trouve. Cette détermination devrait être considérée par le conseil de la CCN. Compte tenu des priorités environnementales de la CCN et du gouvernement fédéral, de même que de la faible visibilité et des risques pour la sécurité de l'emplacement du chemin Burnside, il est peu probable que le conseil de la CCN accorderait la préférence à une cité diplomatique, au prix d'un espace vert connecté au Sentier de la Capitale dont les gens ont cruellement besoin.

Le personnel de la CCN n'a pas rendu publics les résultats de l'étude requise, afin que le public puisse les examiner, ni mené de consultation à propos de ces résultats dans l'optique du besoin de réserver de nouveaux terrains en prévision d'y aménager une cité diplomatique où que ce soit dans la région de la capitale nationale. Il n'a rendu publique aucune étude indiquant des emplacements potentiels où aménager une cité diplomatique quelque part le long des promenades de la CCN et n'a pas publié d'étude désignant

l'emplacement du chemin Burnside comme étant privilégié pour l'aménagement d'une cité diplomatique.

Il est soumis que, jusqu'à ce que le conseil de la CCN passe officiellement outre les priorités environnementales qu'il a établies, et qui consistent à « Conserver les espaces verts [...] de la capitale », il faudrait présumer que ces priorités à propos des espaces verts prévalent dans toute considération de l'intérêt public et pour toute proposition de modifier le PTU et la désignation d'espace vert urbain de la MTIN pour les affectations du sol visant l'aménagement d'une cité diplomatique.

Dans le cadre du PTU, l'étude sur la nécessité de réserver des terrains pour une cité diplomatique; l'indication d'emplacements potentiels; et l'étude d'impact pour les emplacements d'accueil potentiels sont des mesures essentielles, tant pour la CCN et le processus de planification de la Ville, que pour la crédibilité du conseil de la CCN et de son processus de planification. De plus, il faudrait que les urbanistes de la Ville et le public étudient la question avant que la CCN ne soumette à la Ville une quelconque demande d'aménagement d'une cité diplomatique.

Menace, risques et sécurité du quartier

Le PTU fait de la sécurité l'un des trois critères d'évaluation de l'emplacement d'une ambassade, avec la visibilité et l'accès.

Il est bien établi que le risque d'attaque terroriste augmente avec le regroupement d'ambassades au même endroit. En 2015, la GRC a fait obstacle à la modification de zonage de deux emplacements additionnels le long de l'avenue [*sic*] Sussex (à Alexander et John), en partie par crainte qu'il se crée ainsi un effet de regroupement. La même année, la CCN déclarait détenir le pouvoir, conféré par la loi, de créer une telle cité à Mechanicsville, au besoin. En agissant ainsi, la CCN cherche à transférer le risque d'attaque terroriste d'un quartier à un autre, plutôt que de s'efforcer de trouver un endroit où ce risque serait atténué pour toute la population d'Ottawa.

Le risqué de dommages et de perte de vie est particulièrement élevé à Mechanicsville à cause de la présence de nombreux bâtiments de hauteur moyenne ou élevée qui seraient vulnérables à l'effondrement s'il une bombe terroriste venait à exploser. Le rapport de l'architecte en chef pour le ministère de la Défense nationale et pour le Parlement, Vivian Walsworth, maintenant à la retraite, fait

état de risques pour la sécurité et d'autres faiblesses relativement à la planification, par la CCN, de la cité diplomatique. Le rapport de M. Walworth a été présenté à la Ville et à la CCN.

Au cours des aspects écrits du processus de planification de la Ville, la CCN a répondu que la Ville n'avait pas le pouvoir de bloquer sa demande concernant la cité diplomatique. Notamment, la CCN n'a pas indiqué qu'elle avait évalué les menaces et les risques liés à la création d'un regroupement d'ambassades à Mechanicsville.

La réponse de la CCN disait aussi qu'Ottawa a une longue tradition d'intégration des ambassades dans les quartiers résidentiels. Cette affirmation, même si elle est vraie, ne tient pas compte du fait que les temps ont changé, et que le risque d'un attentat terroriste à la bombe contre une ambassade ou un quartier est beaucoup plus grand en 2021 qu'à l'époque de la construction de ces ambassades. Elle ne reconnaît pas non plus que pour une cité diplomatique regroupant six ambassades, les risques sont plus élevés que la somme des risques liés à six ambassades séparées.

Pendant la séance publique du comité de l'urbanisme de la Ville d'Ottawa à propos la demande de la CCN, les personnes représentant la CCN ainsi que le personnel de la Ville ont réitéré de différentes façons les énoncés relatifs au pouvoir que possède la Ville d'imposer des conditions de sécurité à la cité diplomatique proposée par la CCN. L'implication est claire : la CCN et le gouvernement fédéral sont seuls responsables d'évaluer et de planifier la sécurité et la sûreté des quartiers où l'aménagement de la cité diplomatique est prévu.

Interrogées directement pour savoir si une évaluation des risques et des menaces avait été effectuée à propos de la création d'une cité diplomatique, ou d'un regroupement d'ambassades, les personnes représentant la CCN n'ont encore une fois ni confirmé ni nié que la CCN avait fait une telle évaluation. L'une d'elles a plutôt indiqué que des évaluations de sécurité distinctes seraient faites au cours du processus d'examen fédéral, pour chaque demande nationale, le cas échéant. Cette approche à la pièce ne tient pas compte des risques pour le quartier de créer un regroupement. Et, ce qui est tout aussi important, elle ne tient pas compte de l'expertise de la GRC et du SCRS pour établir, à l'avance, des critères de planification pouvant servir à limiter ou atténuer les menaces pesant sur tout quartier d'accueil d'une ou plusieurs ambassades. De tels critères de

planification de la sécurité pourraient notamment porter sur ce qui suit :

- la distance minimale entre les ambassades et les bâtiments résidentiels du quartier;
- la détermination, parmi les cinq terrains à cet emplacement, de ceux qui présentent le plus de risques pour la sécurité et de ceux qui en présentent le moins, donc des terrains dont l'aménagement devrait être différé le plus longtemps possible;
- le nombre maximal d'ambassades qu'il serait permis de construire sans danger à cet emplacement;
- la distance entre les ambassades;
- le profil de risque des ambassades acceptables et non acceptables dans le contexte de la cité diplomatique proposée.

Annexe 2 : Analyse et commentaires à propos de la sécurité et des parcs pour une allée diplomatique

1. Déficiences potentielles des arguments concernant l'aménagement

La principale déficience inhérente dans l'analyse de la planification est l'absence totale de toute « Évaluation/Analyse des menaces et des risques ». En ces temps d'escalade des menaces asymétriques et terroristes, les missions et ambassades étrangères sises dans un pays démocratique libéral comme le Canada sont, et demeureront presque à coup sûr dans l'avenir, des « cibles vulnérables » très évidentes (un terme qui désigne les personnes ou les choses faiblement protégées, ce qui les rend vulnérables aux attaques militaires ou terroristes). La prémisse de la CCN pour la planification de l'aménagement d'une « cité diplomatique » est fondée sur le renforcement du « rôle de la capitale ». Ce rôle de la capitale, pour le moins nébuleux, semble dans ce cas-ci dériver du symbolisme évoqué par la visibilité d'ambassades ou de missions étrangères le long de la promenade de l'Outaouais. Malheureusement, le symbolisme qui crée cette grande visibilité en appui au « rôle de la capitale » fait aussi des installations très visibles des « cibles vulnérables ». Cette situation est particulièrement inquiétante compte tenu du type des structures élevées qui sont prévues pour ce quartier résidentiel (bâtiments vulnérables à un effondrement progressif) et de l'emplacement dans une zone destinée à une haute densité humaine. En bref, le plan de la cité diplomatique pose un

risque élevé et inacceptable pour la sécurité des personnes qui résident dans le quartier.

Description des risques

- Placer les « ambassades/missions » à proximité de terrains à vocation résidentielle densément peuplés, comme la CCN indique vouloir le faire, dans ses documents, crée un risque important de dommages indirects aux personnes occupant les habitations qui s’y trouvent, maintenant et dans l’avenir. Cette situation ne peut qu’être exacerbée par la densification résidentielle à l’échelle actuellement proposée pour le Mechanicsville.
- Les constructions en béton à dalles plates, caractéristiques des bâtiments résidentiels en hauteur, pourraient être particulièrement sujettes à un effondrement progressif en cas d’explosion relativement faible au niveau de la rue qui est caractéristique du type d’attaque contre les ambassades / missions étrangères. Le nombre élevé de victimes que provoquerait un effondrement progressif cadrerait bien avec les objectifs des entités hostiles voulant « envoyer un message » aux gouvernements étrangers qui ont une présence en sol canadien.
- L’emplacement que propose la CCN pour les ambassades/missions est hautement vulnérable sur le plan de la surveillance en raison des conditions physiques, acoustiques et électroniques occasionnées par la présence de centaines, voire de milliers d’habitations en surplomb dans le voisinage immédiat.
- La proposante décrit la cité diplomatique comme étant une enfilade de pavillons aménagés dans un parc paysagé.

Analyse de l’atténuation des risques et recommandations

- Préférentiellement, la planification d’une « capitale » devrait prévoir l’aménagement de « cités diplomatiques » isolées des utilisations résidentielles intensives ou entourées d’une zone tampon.
- Pour les ambassades, la CCN et le gouvernement fédéral devraient s’efforcer de sélectionner des emplacements qui évitent ou atténuent les risques indirects, plutôt que de créer des risques, ou de les exacerber, comme c’est le cas avec la

cit  diplomatique propos e le long de la rivi re,   proximit  d'un quartier r sidentiel dens ment peupl .

- Apr s une solide analyse des risques, de nombreux gouvernements  trangers cesseraient probablement de consid rer l'emplacement propos  pour leur ambassade/mission. Dans tout type d'enclave, des ambassades con ues   des fins particuli res ne formeraient g n ralement pas un quartier accueillant ou ax  sur les espaces ouverts. La plupart du temps, ce sont des installations blind es, entour es de murs, de cl tures, de barri res et de zones de s curit  d nud es sous haute surveillance.
- Toute forme d'am nagement paysager doit  tre minimale pour des raisons de s curit , y compris en ce qui concerne la vue. L'inclusion d'un am nagement paysager ad quat pour former un  cran v g tal quelconque, comme le d crit la CCN dans le plan du parc riverain des terrains de la cit  diplomatique propos e, pourrait  tre totalement irr alisable.

2. Absence de coordination avec les objectifs du plan de la CCN pour l'am nagement du parc riverain.

Dans la proposition d'am nagement qu'elle a pr sent e   la Ville d'Ottawa, la CCN fait r f rence   deux de ses plans, le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivi re des Outaouais (le plan du parc riverain), rendu public le 21 juin 2018, et le Plan des terrains urbains de la capitale actuellement en vigueur. Les dispositions portant sur l'emplacement pr cis et l'am nagement qui figurent dans ces deux plans approuv s par la CCN sont hautement pertinentes dans le contexte de la proposition de modification de zonage pour l'all e diplomatique, et doivent s'harmoniser si la CCN veut maintenir sa cr dibilit  en tant qu'organisation de planification pour l'utilisation des terres f d rales dans la r gion de la capitale nationale.

Description du manque de coh sion

- La documentation disponible permet de conclure   juste titre que la CCN a entrepris des consultations publiques exhaustives et a substantiellement rempli ses obligations en mati re de transparence   propos des terrains vis s par le plan du parc riverain, tel qu'il a  t  approuv  en juin 2018.

- Tous les terrains délimités dans le plan du parc riverain semblent avoir fait l'objet d'une consultation publique et d'une analyse intensive de la planification, et entrent dans une catégorie environnementale selon des critères rationalisés.
- Certains aspects de l'aménagement proposé pour les ambassades sur « le terrain de la CCN » ne sont, en fait, ni coordonnés ni cohérents avec les dispositions prévues au plan du parc riverain. Ce plan indique notamment des améliorations aux écrans paysagers en arrière-plan et en avant-plan, afin qu'ils soient aménagés « à même » le terrain des ambassades.
- La documentation de la CCN sur l'étape de la consultation communautaire initiale à propos du plan du parc riverain désigne spécifiquement la partie est en tant qu'espace ouvert menant au parc Laroche et s'harmonisant avec lui (c.-à-d. 25 % de la superficie du terrain visé par une modification du zonage), afin d'accentuer le lien avec la collectivité et les parcs communautaires, désignés en tant que couloirs secondaires dans la proposition de modification du zonage. La délimitation indiquée sur les plans que la CCN a montrés aux gens du quartier tient compte du prolongement de l'avenue Stonehurst, du côté ouest du parc Laroche.

Analyse

- L'emplacement appartenant à la CCN, où elle propose d'aménager une cité diplomatique, est désigné comme un « terrain de la CCN ». Ce terrain ne faisait pas partie intégrante du plan du parc riverain ni de ses limites; il n'en fait toujours pas partie et il n'a pas été pris en considération dans le processus d'élaboration de ce plan.
- La transparence quant aux décisions d'aménagement et aux impacts contextuels de la cité diplomatique proposée semble avoir été largement occultée ou ignorée.
- L'écran paysager en arrière-plan conçu pour « réduire l'impact visuel des édifices et constructions adjacents » n'est pas correctement adapté à l'échelle requise pour former une zone tampon efficace dans la proposition d'utilisation du sol. L'inclusion d'une végétation d'arrière-plan efficace remplacerait une grande partie du stationnement de surface, sinon la totalité, et rendrait inopérantes les dispositions de

sécurité requises pour atténuer les risques à cet endroit, le long du périmètre sud de la cité diplomatique.

- L'écran paysager en avant-plan proposé dans le plan du parc riverain, le long de la bordure nord de l'emplacement des ambassades, serait probablement considéré comme étant incompatible avec les exigences particulières des ambassades relativement à la sécurité physique et aux angles de vision.
- La proposition d'aménager des ambassades a réduit du tiers la proportion de l'espace alloué à la connexion avec le quartier et les parcs prévue à l'origine dans le plan du parc riverain (d'après le dossier de consultation de 2014 et les schémas ultérieurs). Cette réduction de l'espace vert, ou compromis à propos de la connexion avec le quartier et les parcs, n'est pas expliquée dans la proposition. Fait important, ce changement n'a pas été coordonné avec le quartier.

Dans les faits, la proposition d'aménagement de la CCN pour cet emplacement obligerait de construire les bâtiments (ambassades) plus près du parc riverain qu'à tout autre endroit le long de la promenade. Cela nuirait au modèle établi d'interface entre les bâtiments et le paysage sur un important tronçon d'une route cruciale de la CCN dans la capitale nationale, sans créer de séparation effective entre le parc riverain et le secteur bâti.

3. Impact négatif de la proposition de la CCN sur le parc riverain et la promenade riveraine

L'analyse de l'aménagement réalisé par la CCN pour la cité diplomatique, telle qu'elle l'a présentée à la Ville d'Ottawa, ne mentionne aucun impact négatif sur le parc riverain et la promenade riveraine ou n'en parle pas dans le détail. Étant donné la sensibilité au contexte évidente dans le plan du parc riverain de 2018, il incombe à de la CCN de se pencher, si elle le peut, sur l'impact imminent qu'aura l'intensification résidentielle sur les terrains qu'elle compte réserver pour la cité diplomatique.

Donner une nouvelle vocation à cet espace vert actuellement ouvert afin d'y aménager des terrains à des fins diplomatiques réduit considérablement la largeur de l'espace ouvert paysagé du côté sud de la promenade. Cette réduction est de l'ordre de 300 à 500 % le long d'un tronçon de 365 m (1 200 pi) du terrain en question. En réalité, cette réaffectation élimine en fait un écran végétal existant

sur lequel comptait la CCN pour « réduire l'impact visuel des édifices et constructions adjacents » à cet endroit (selon le plan du parc riverain). Cette approche sape les stratégies établies dans le plan du parc riverain, et la situation ne fera que s'aggraver avec l'intensification prévue à Mechanicsville et dans le complexe du pré Tunney, situé à proximité.

Ce que vise le plan du parc riverain

- Comme y fait allusion le plan du parc riverain de la CCN, la masse des bâtiments associée aux zones d'intensification des stations de l'O-Train Bayview et Tunney entraînera des modifications importantes aux plans de vue, ce qui aura un impact sur au moins 3,2 km de la ligne d'horizon (1,6 km de diamètre \times 2) juste au sud du parc riverain et de la promenade riveraine de la CCN à cet endroit.

Effets nuisibles

- L'ampleur de l'intensification résidentielle prévue à cet endroit (« mur » de grands immeubles) influera fortement sur le caractère expérientiel des parcs et des promenades. L'écran végétal prévu à l'emplacement proposé pour les ambassades ne pourra jamais atténuer ce phénomène de manière significative, en particulier après le défrichage de sécurité des zones d'exclusion.
- La seule stratégie d'aménagement susceptible d'atténuer efficacement l'impact sur la vue et l'effet de gratte-ciels attribuables à l'intensification autour des parcs et des promenades, dans ce secteur, serait l'augmentation massive de l'écran végétal sur les terrains de la CCN en question, et non pas son élimination, comme le suggère la proposition de cité diplomatique.
- L'élimination de l'écran végétal altérera fondamentalement le caractère et la sensibilité du caractère expérientiel de la rivière le long de ce tronçon du parc riverain et de la promenade riveraine.

Divers

Description

- Selon la loi, les terrains en question sont des terres de la Couronne. Par conséquent, les lois constitutionnelles

établissent un précédent juridique en vertu duquel leur utilisation et leur aménagement ne sont pas assujettis à l'applicabilité des lois provinciales et des règlements municipaux, etc. Essentiellement, la *Loi sur l'aménagement du territoire* de la province et les dispositions du Plan officiel de la Ville d'Ottawa qui en découlent ne s'appliquent pas aux terres de la Couronne.

- Il faut savoir que les terres de la Couronne sont détenues au nom de Sa Majesté, au nom du peuple canadien. La CCN ne fait qu'en assurer la garde, l'intendance et la gestion.
- Comme tout ministère ou autre organisme fédéral, la CCN est assujettie aux politiques immobilières fédérales, en vertu desquelles elle doit acquérir ou conserver, entretenir, améliorer et gérer des terrains de manière à répondre aux besoins « liés à sa mission » ou à ses besoins de fonctionnement. Cependant, il ne semble pas y avoir de mandat spécifique indiquant à la CCN qu'elle doit conserver ou mettre en réserve des terrains pour une utilisation future « possible » aux fins de l'aménagement d'ambassades.

Analyse

- Le bureau de planification de la ville d'Ottawa n'a aucun pouvoir sur l'aménagement des terres de la Couronne.
- Par ailleurs, la CCN, comme les ministères et autres organismes fédéraux, traite généralement avec d'autres ordres de gouvernement pour de telles entreprises « par courtoisie » plutôt que par obligation au titre de la loi. En outre, la collaboration constructive avec les autres ordres de gouvernement sur « les questions de planification de la capitale » fait partie intégrante de l'énoncé de mission et du cadre stratégique de la CCN.
- Les plans de la CCN concernant l'utilisation future de ces terres de la Couronne, et la justification de l'utilisation du sol proposée, devraient, par principe, être transparents et publiquement diffusés.
- Le « rôle de la capitale » auquel il est fait allusion pour justifier ce projet d'aménagement en particulier est probablement justifiable quand les terrains sont adjacents au boulevard de la Confédération, mais il semble un peu exagéré pour les terrains adjacents à une promenade. On ne sait pas très bien

pourquoi la CCN est mandatée pour conserver ou faire modifier le zonage des terrains, à un coût considérable pour les contribuables, pour certains gouvernements étrangers, alors que d'autres achètent tout simplement leur terrain sur le marché privé pour y aménager leur ambassade.

Question 5

Association communautaire de Mechanicsville

En lisant le Rapport annuel 2018-2019 de la Stratégie de développement durable de la CCN, nous nous sommes posé des questions à propos des sujets ci-après.

Cartographie du profil socioéconomique

Il est entendu que la CCN est très heureuse de participer à l'Étude des quartiers d'Ottawa, à l'Université d'Ottawa, un projet qui aidera à mieux comprendre la corrélation entre les terrains et autres propriétés de la CCN et le profil socioéconomique des collectivités de la région. Le projet consiste à définir le profil socioéconomique des collectivités de la région de la capitale nationale, afin de mieux connaître celles qui vivent sur les terrains adjacents à ceux de la CCN. La CCN pourra tenir compte des résultats de cette étude pour planifier des travaux, prendre des décisions, établir l'ordre de priorité de ses projets et services, et s'en servira dans le cadre de collaborations avec ses partenaires municipaux concernant leurs projets et priorités.

- La CCN a-t-elle consulté l'actuelle Étude des quartiers d'Ottawa afin de comprendre le statut socioéconomique de Mechanicsville, un quartier adjacent à la cité diplomatique proposée?
- La CCN a-t-elle considéré que la communauté de Mechanicsville n'a peut-être pas compris que la consultation à propos du document intitulé Parc riverain de la rive sud de la rivière des Outaouais portait également sur l'aménagement d'une cité diplomatique. Regrette-t-elle de ne pas avoir consulté la communauté de Mechanicsville à propos de la cité diplomatique proposées?
- La CCN croit-elle qu'en travaillant avec l'Université d'Ottawa à la prochaine étude sur les quartiers d'Ottawa, elle sera mieux sensibilisée à la situation économique des quartiers adjacents et les consultera en conséquence?

- En 2015, la GRC a recommandé de cesser de « regrouper » les ambassades sur la promenade Sussex. Cette décision a-t-elle été prise en compte pour la cité diplomatique proposée à Mechanicsville et sinon, pourquoi pas?

Question 6

La région de la capitale nationale ne devrait-elle pas faire preuve de leadership à l'égard du reste du Canada (et du monde entier) en mettant en œuvre des solutions progressives en matière de lutte contre les changements climatiques et de préservation des arbres matures dans les espaces verts urbains qui appartiennent au gouvernement fédéral? Et ses priorités en matière d'utilisation du sol ne devraient-elles pas refléter les priorités d'une urgence climatique? Par exemple en imposant un moratoire sur la destruction des arbres matures de la canopée urbaine, sauf en cas de nécessité absolue?

La CCN sait-elle que la plupart des gens de Mechanicsville ne peuvent pas se rendre à pied au parc qu'elle est en train de créer « juste au sud » du parc Laroche, et que cet endroit ne peut donc pas être considéré comme un espace vert communautaire facilement accessible pour eux?

Question 7

Ce qui s'est passé au lac Dows récemment avec le parc Queen Juliana et du parc de la Ferme expérimentale centrale qu'on a pris pour y bâtir un hôpital me consterne, tout simplement. J'aimerais savoir si le conseil de la CCN va accepter les tours proposées dans le plan directeur de l'hôpital, à l'angle sud-ouest de la rue Preston et de l'avenue Carling? Ils se sont donné du mal pour cacher la structure du stationnement, puis ils ont planté ces piquets dans le secteur du parc!

Question 8

Tout d'abord, je tiens à remercier la CCN pour les vastes consultations publiques menées dans le cadre du choix de l'emplacement du nouvel Hôpital Civique. La CCN a écouté des milliers de personnes et pris une décision mûrement réfléchie en recommandant le pré Tunney comme emplacement du nouveau campus de L'Hôpital. Malheureusement, la recommandation a été ignorée et le choix de l'emplacement a été « inversé » au cours d'un processus qui n'a pas été rendu public. Alors nous nous demandons pourquoi nous sacrifions un espace vert important, à une époque où le changement climatique devrait être une considération primordiale pour la préservation des espaces verts.

Je vous demande donc de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que quelqu'un, à la CCN, était partie prenante de la prise de décision qui a mené au changement de l'emplacement, et à la libération de la Ferme expérimentale centrale et des terrains de la CCN (parc Queen Juliana) pour cet aménagement d'envergure?
- Le Canada entretient des relations de longue date avec les Pays-Bas, que symbolise la statue *L'homme aux deux chapeaux*. Chaque année, les Pays-Bas nous envoient des milliers de bulbes de tulipes qui embellissent la capitale et qui constituent la pièce maîtresse du Festival des tulipes, un événement annuel. Le Canada a nommé le parc Queen Juliana en l'honneur de cette amitié entre nos pays. Comment la CCN compte-t-elle expliquer la farce qui consiste à utiliser le parc Queen Juliana pour y mettre un stationnement? (Appellera-t-on cet endroit le stationnement Queen Juliana?)
- Comment le Canada accueillera-t-il les touristes sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO et au Festival des tulipes, tandis que la toile de fond sera un chantier pendant les 20 prochaines années?
- Dans l'introduction du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, M. Mark Kristmanson, premier dirigeant de la CCN, déclare que « les membres du conseil de la CCN ont réaffirmé leur engagement envers le patrimoine de la capitale en matière de planification et de préservation des principaux points d'intérêt et caractéristiques. Ensemble, nous pouvons bâtir une capitale belle et vitale pour le pays » [traduction]. Comment le conseil peut-il ne rien faire et laisser se construire cet important secteur de terrain urbain, dont il est responsable, alors qu'il existe des options préférables? Le conseil soutiendra-t-il les milliers de personnes qui ont pris le temps de participer aux consultations et les milliers qui ont signé une pétition pour qu'il y ait une enquête sur le processus?

Question 9

Comité résidentiel de Botanica, à propos du nouvel aménagement Civic

Après une analyse approfondie, la CCN a d'abord recommandé le pré Tunney comme emplacement du nouvel hôpital à Ottawa. Cette

recommandation avait été acceptée en 2016, mais en trois jours, la décision a été rejetée sans explication.

Questions

- Pourquoi la CCN a-t-elle accepté ce changement après une étude aussi exhaustive, qui préconisait un autre emplacement?
- Quels facteurs rendent maintenant cet emplacement meilleur que le choix initial de la CCN?

Des difficultés nombreuses et importantes ont été mises au jour à l'emplacement actuel, dans bon nombre de propositions présentées aux comités sur le patrimoine et l'urbanisme de la Ville ainsi qu'aux personnes élues dans tous les ordres de gouvernement. Cela, combiné à la nature historique de ces terrains pour la population canadienne, devrait être primordial dans l'examen du plan d'aménagement actuel qui vous est présenté.

Au nom du gouvernement fédéral et de la population du Canada, vous avez la possibilité de sauver la Ferme expérimentale centrale de cet aménagement. À ce jour, la CCN est la gardienne de ce terrain. Pourtant, aujourd'hui, elle doit approuver un plan d'aménagement susceptible d'entraîner l'amputation de plus de 40 acres [16 ha] de ferme ainsi que la destruction de centaines d'arbres matures et d'espaces verts qui protègent la qualité de l'air de la ville dans le combat contre la crise climatique. La propre étude de la Ville d'Ottawa sur les îlots de chaleur illustre l'importance de la ferme pour conserver la fraîcheur, en ville. L'utilisation de ces espaces verts à des fins récréatives est un grand bienfait pour notre bien-être et notre santé, et ne sera pas moins importante que nos établissements de soins de santé à mesure que nous affronterons les défis environnementaux les plus graves que nous avons jamais eu à relever. Nous avons absolument besoin des deux, et l'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre.

Question 10 Our Health/Our Future [Notre santé / Notre avenir] – Coalition de groupes communautaires en faveur d'un nouvel hôpital

Le conte de deux villes ontariennes, ou comment Ottawa et Windsor ont choisi l'emplacement de leur nouvel hôpital

Est-ce que les contribuables de la région d'Ottawa savent que Windsor (Ontario), tout comme Ottawa, planifie la construction d'un

nouvel hôpital et que, comme Ottawa, elle en est à la deuxième étape d'un processus de planification en cinq étapes?

Étonnamment, il y a de grandes différences dans l'approche adoptée par chaque ville pour choisir un emplacement. Les gens d'Ottawa devraient demander pourquoi ils n'ont pas bénéficié du même respect et de la même participation que leurs homologues de Windsor, et exiger des réponses.

Comités de sélection de l'emplacement

Tout d'abord, Windsor a formé un sous-comité de sélection de l'emplacement, composé de onze membres. Six de ces membres ont été sélectionnés parmi les conseils actuel et passés de l'hôpital. L'hôpital a réservé quatre sièges aux membres de la collectivité, puis a lancé un appel à la participation. Soixante-quinze personnes ont manifesté leur intérêt, et les candidatures étaient d'une telle qualité qu'au final, cinq et non pas quatre personnes ont été retenues pour ce sous-comité. Personne, dans la composition du comité, ne représentait une société de promotion immobilière, et une personne a été choisie parmi les jeunes de la région, car il était entendu que ce seraient les jeunes qui allaient utiliser cet hôpital le plus longtemps. La signature d'une entente établissant l'absence de conflit d'intérêts était obligatoire.

À Ottawa, la dépense associée à l'achat du terrain de l'hôpital ne faisait pas partie des délibérations, puisque le gouvernement fédéral devait le donner. La CCN a reçu le mandat d'évaluer les terrains fédéraux admissibles et de formuler une recommandation, assortie d'une justification, quant au meilleur emplacement pour le nouvel hôpital. Le comité de la CCN qui a examiné les emplacements possibles semble s'être composé de six personnes : trois membres du conseil de la CCN et trois membres du comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de la CCN. Il semble qu'il n'y ait eu aucune représentation directe de la collectivité, et personne pour représenter les jeunes. C'est compréhensible, pourrait-on dire, puisque la CCN représente le propriétaire de tous les terrains, mais imaginez la bonne volonté qui se serait créée si la CCN avait accordé deux sièges à des personnes représentant la collectivité.

Consultations communautaires

Windsor a engagé Stantec pour l'aider à établir les critères servant à classer les emplacements possibles. Elle a également embauché une personne pour la conseiller en matière d'« équité », qui représentait les yeux et les oreilles du public. Windsor a aussi organisé plus de 70 assemblées publiques et séances de discussion, donnant ainsi à la collectivité la chance de poser des questions, de donner son avis et de contribuer à l'élaboration des critères. La Ville a consulté les groupes suivants : diverses communautés ethniques, dont des associations italiennes, musulmanes, indiennes et chinoises; des groupes de francophones; les clubs Rotary, Kiwanis et Probus; l'Association canadienne des individus retraités (CARP); des personnes âgées et des personnes retraitées; des groupes de femmes; etc. La radio et la télévision ont servi à communiquer avec la collectivité et à susciter sa participation. La sélection de l'emplacement a duré plus d'un an.

À Ottawa, la CCN s'est adressée aux principales parties prenantes. Elle a organisé une journée portes ouvertes au Musée de la guerre, le 22 septembre 2016, où elle a donné un exposé et répondu aux questions de 500 personnes du public. Elle a engagé Environics pour l'aider à consulter le public au moyen d'un sondage en ligne qu'en 15 jours, environ 7 700 personnes ont rempli. La période du sondage a pris fin le 6 octobre 2016 et le conseil de la CCN a été informé, le 23 novembre 2016, que le pré Tunney avait été choisi. Le choix de l'emplacement a pris environ cinq mois.

Sélection des emplacements

Pour choisir son emplacement, Windsor a appliqué 32 critères détaillés fondés sur les exigences du ministère de la Santé, les conseils de spécialistes et les commentaires de la collectivité. La CCN a élaboré 21 critères moins détaillés et a reçu des commentaires lors de sa journée portes ouvertes et grâce aux formulaires de sondage remplis.

L'hôpital de Windsor a mis l'accent sur le fait qu'il est le gardien des fonds publics et qu'il est sensible aux couts : a) d'acquisition d'un terrain; b) de la conformité du terrain aux normes obligatoires; et c) de l'aménagement de l'infrastructure nécessaire. Selon le critère 24, par exemple, le terrain devait être relativement plat, sans trop de niveaux différents (pentes), afin de réduire la quantité de déblais et de remblais pendant la construction. L'emplacement choisi par Windsor est plat (à Ottawa, le terrain du lac Dows est loin d'être plat,

et il y a une différence de 20 m entre son point le plus élevé et son point le plus bas).

Parmi les critères servant à évaluer les emplacements, à Windsor, citons les suivants :

- L'emplacement devait avoir plus d'une entrée principale, au cas où l'hôpital aurait besoin d'une voie d'accès secondaire. (À Ottawa, les responsables de l'aménagement ont déclaré ne pas avoir l'intention d'élargir la promenade Prince of Wales, mais beaucoup plus d'importance devrait être accordée à cette entrée que l'hôpital en accorde. Ce n'est certainement qu'une question de temps avant que Prince of Wales ne soit élargie et qu'il faille empiéter sur l'Arboretum du Dominion et les jardins ornementaux).
- L'emplacement ne devrait pas présenter de caractéristiques patrimoniales ou environnementales, à moins qu'il ne dépasse la taille minimale requise. (Le terrain du lac Dows a une valeur patrimoniale, se trouve à proximité d'un site de l'UNESCO et est sis dans une zone écosensible.)
- Il doit être possible de disposer de deux sources d'alimentation en électricité et en eau sur les lieux.
- L'emplacement doit être libre de tout bâtiment adjacent de plus de 30 m de hauteur, dans un rayon de 0,5 km. Windsor, comme Ottawa, aménagera un hélicoptère sur le toit de l'hôpital. (À Ottawa, le Claridge Icon fait 143 m, le Soho Italia fera 96 m et le Richcraft comportera trois tours de 178 m, 140 m et 60 m respectivement. On estime que tous ces bâtiments se trouvent à moins de 0,5 km du nouvel hôpital).
- L'emplacement doit pouvoir assurer la rétention des eaux pluviales sur place, dans un bassin de rétention d'eaux pluviales à proximité ou via les égouts pluviaux municipaux. (Les poissons du lac Dows pourraient être affectés si le sel épandu en hiver s'infiltrait dans l'eau du lac.)
- L'emplacement ne doit pas empiéter sur les secteurs boisés d'espèces indigènes. (Des centaines d'arbres seront abattus à Ottawa.)
- L'accès doit être exempt de tout vent descendant provenant des bâtiments ou des structures à proximité. Il faut éviter d'aménager les entrées au nord, qui reçoit peu d'ensoleillement en hiver et d'où provient un vent glacial (À

Ottawa, l'entrée principale sera orientée vers le nord, et qui sait comment le vent se comportera à cause des hautes tours sur la rue Preston et l'avenue Carling.)

La CCN a recommandé le pré Tunney parce que ce terrain avait reçu la meilleure note par rapport aux autres emplacements possibles. Malgré les rapports indiquant que le premier dirigeant de l'hôpital, le Dr. Jack Kitts, s'est dit surpris, mais pas déçu, du choix de l'emplacement, et malgré l'assurance reçue du Service paramédic d'Ottawa, à savoir qu'il n'anticipait pas de problèmes majeurs pour les véhicules d'urgence devant accéder aux lieux, le conseil de l'hôpital a rejeté d'emblée l'emplacement du pré Tunney.

Influence politique

Après avoir décrié la politique de coulisses et à huis clos du député conservateur John Baird, lorsqu'il a offert à l'hôpital une parcelle de la Ferme expérimentale centrale, et après avoir épousé une politique de transparence totale après leur victoire électorale, les libéraux ont aussi eu recours au huis clos lorsque des politiciens locaux et l'hôpital ont déclaré que le terrain de l'édifice Sir-John-Carling, dans le secteur du lac Dows, serait le nouvel emplacement de l'hôpital. Aucune consultation communautaire n'a eu lieu. Les coûts liés à la faille sismique, à la tranchée de l'O-Train, à l'égout sanitaire de la baie Mooneys, à la forme irrégulière du terrain et à la topographie ont-ils seulement été pris en compte? Les coûts liés aux ajouts et aux améliorations de l'infrastructure ont-ils été pris en compte? La réponse est non, car même maintenant, en 2021, nous ne connaissons pas ces coûts.

En 2016, il y a cinq ans, le conseil municipal de Windsor a accepté d'imposer une taxe de 1 %, pendant 14 ans, pour aider à payer une partie des 108 M\$ qui revenait au quartier. Ottawa n'a pas encore annoncé comment elle allait réunir sa part des coûts, soit 700 M\$, coûts de l'infrastructure additionnels non compris.

Conclusion

La consultation du public et la transparence, à Windsor, sont considérées comme étant exemplaires. Les circonstances d'Ottawa sont certes uniques, puisqu'il s'agit de la capitale nationale et que le gouvernement fédéral y est très présent, mais les contribuables d'Ottawa méritaient certainement plus de consultation, et la transparence demeure évasive. Le personnel de planification annule

les réunions de quartier sans explications et sans proposer de date de reprise; les inquiétudes exprimées, dans les quartiers, ne sont pas reconnues et personne ne s'en occupe; les questions à propos des couts sont écartées et les contribuables sont laissés dans le noir.

Ce projet onéreux aura un impact sur la ville et les gens qui y vivent pendant plus d'un demi-siècle. Il est impératif qu'il soit bien fait. Il y a eu trop de cas où des projets sont mal allés à Ottawa : l'O-Train, les plaines LeBreton, le pont Strandherd, le Château Laurier, la passerelle de la promenade de l'Aéroport. Le conseil de l'hôpital et le corps politique municipal, provincial et fédéral doivent comprendre qu'ignorer les demandes d'équité, de transparence, de reddition de comptes et de gestion des couts affaiblira les fondations sur lesquelles l'hôpital reposera. La manipulation du public n'est certainement pas une façon de faire canadienne, surtout dans la capitale nationale!

Compte tenu des renseignements publiés à propos des plans de l'hôpital, ces trois derniers mois, il faut se poser la question suivante : « Est-ce là le bon emplacement pour un nouvel hôpital? »

Nous sommes convaincus qu'il existe de meilleures options.

Question 11

Le plan directeur de l'emplacement du nouvel Hôpital Civique d'Ottawa, tel qu'il a été soumis à la fin du mois de mai de cette année, ne correspond pas du tout aux attentes de la population locale.

L'hôpital sera composé de deux bâtiments de 12 et 8 étages respectivement, reliés par un podium de 5 étages. Il y aura quatre tours de 10 à 12 étages le long de l'avenue Carling. Le parc Queen Juliana sera remplacé par un stationnement de quatre étages pouvant accueillir 2 500 véhicules. Plus de 600 arbres seront abattus et environ 50 acres [20 ha] d'espaces verts magnifiques seront rasés au bulldozer, à un moment où les changements climatiques sont importants.

Rappelons que ce projet est prévu juste à côté du canal Rideau, le seul site de l'UNESCO en Ontario. Le secteur verra un afflux de personnes en quête de soins et d'effectifs équivalant à la population de Whitehorse.

En 2017, quand le conseil d'administration du CCN s'est réuni pour transférer un terrain à l'hôpital, M. Hotson et M^{me} MacDonald ont voté contre la motion, en déclarant que la demande de 20 ha était arbitraire et en exprimant la crainte qu'une grande partie du terrain soit utilisée pour le stationnement. Ces membres avaient raison, car il y aura un stationnement de 2 500 places et huit stationnements de surface à cet endroit.

Questions

- C'était le conseil d'alors. Qu'en est-il du conseil d'aujourd'hui? Est-ce que ces personnes, qui viennent de partout au pays, ont toutes visité cette propriété située du cœur d'Ottawa qui sera détruite pour construire un mégahôpital? Il me semble que ce devrait être une condition préalable à l'audition de toute autre motion relative à la propriété. La CCN s'engagera-t-elle à faire en sorte que TOUT son conseil visite l'emplacement choisi ainsi que le pré Tunney, l'emplacement qu'avait recommandé la CCN à l'origine?
- Il y a environ 25 ans, le conseil de la CCN avait refusé le don d'un moulin à vent d'une hauteur de 50 pi [15 m], que les Pays-Bas offraient en remerciement à l'armée canadienne, pour l'avoir libéré la Hollande des nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le motif invoqué était que le moulin allait détourner l'attention de la beauté naturelle du lac Dows. Le mégahôpital sera pourtant cent fois plus distrayant que le moulin. Qu'est-ce qui a changé dans le mandat de la CCN, au cours des 25 dernières années, pour qu'elle puisse ne tenir aucun compte de la beauté naturelle du lac et destiner le secteur aux embouteillages, à la pollution atmosphérique et à une possible destruction additionnelle de la Ferme, de l'Arboretum et des jardins ornementaux, plus tard?
- Puisque les terres transférées à l'hôpital étaient des terres fédérales, elles appartenaient à TOUT le pays, pas seulement aux gens d'Ottawa. Il n'y a eu AUCUNE consultation publique. J'estime que la CCN a manqué à son devoir fiduciaire envers toute la population canadienne affectée par ce transfert. Compte tenu de ce qui précède, la CCN va-t-elle reconsidérer les gestes posés, en tenant compte de toutes les inquiétudes sérieuses exprimées par les gens d'Ottawa et d'ailleurs à

propos de l'inadéquation d'aménager l'hôpital dans le secteur du lac Dows?

Question 12 Étant donné que :

- le public est préoccupé par le contournement du processus de sélection de l'emplacement du nouvel hôpital, et que le changement d'emplacement a été annoncé sans aucune consultation;
- et que le nouvel emplacement prévoit des espaces verts qui sont en nombre insuffisant à Ottawa. Ce choix sacrifie l'environnement et l'habitabilité par rapport à la sélection originale et contredit les initiatives fédérales relatives au changement climatique;
- la CCN devrait-elle exiger la clarté, la transparence et la préservation des espaces verts en tant que critères à respecter avant toute approbation de la construction d'un stationnement étagé dans un espace réservé à l'ensemble de la population canadienne?

Question 13

J'apprécie beaucoup la CCN pour son rôle de « principale planificatrice de la région de la capitale nationale » et pour son mandat, qui consiste à « [...] établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». Compte tenu de son rôle essentiel dans la protection de la capitale nationale, j'aimerais savoir pourquoi, et comment, la recommandation de la CCN à propos du pré Tunney, pour le nouvel Hôpital d'Ottawa (après une étude approfondie de six mois), a été annulée en faveur d'un emplacement qui prévoit l'aménagement de bâtiments et de parcs de stationnement sur plus de 50 acres [20 ha] d'espace vert, y compris la Ferme expérimentale centrale, un lieu historique national, et un garage de stationnement de quatre étages, à la rencontre du lac Dow et du canal Rideau, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO et le lieu central du Festival des tulipes et du Bal de Neige. C'est comme si on ne laissait pas la CCN exercer ses responsabilités.

Question 14

Je tiens à féliciter le CCN pour son excellent examen d'un emplacement pour l'Hôpital d'Ottawa. Cette consultation publique

menée en 2016 a été un modèle de la façon dont les consultations publiques devraient être menées. Elle a utilisé certains critères et des commentaires de nombreuses parties prenantes pour choisir un ancien pôle de bureaux fédéraux, le pré Tunney, pour l'aménagement d'un nouveau campus de l'Hôpital d'Ottawa. C'est une honte que la CCN soit revenue sur sa décision quelques jours seulement après avoir annoncé le choix du pré Tunney.

Le campus hospitalier sera maintenant construit sur 43 acres [17 ha] de la Ferme expérimentale centrale, un précieux espace vert urbain d'importance culturelle nationale et internationale. La Ferme figure sur la liste des lieux historiques patrimoniaux et est adjacente à un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, le canal Rideau. La construction d'un bâtiment au pré Tunney n'entraînerait pas la perte de quoi que ce soit de précieux, car ce terrain n'a aucune valeur environnementale ou culturelle. Le pré Tunney est déjà un immense parc de stationnement – et c'est exactement ce que ces acres de la Ferme deviendront bientôt. La CCN a totalement échoué dans son mandat d'intendance des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale.

Pourquoi la CCN a-t-elle abandonné son choix du pré Tunney?

Question 15

L'opposition au changement d'emplacement de l'hôpital au pré Tunney, au lac Dows, croît de façon exponentielle. L'excellente consultation menée par la CCN en 2016 afin de trouver le meilleur emplacement s'était conclue par le choix du pré Tunney. Pourtant, ce choix a été annulé en l'espace de 72 heures au cours d'une transaction totalement opaque menée « en coulisses ». Cet échange n'a jamais été déposé au Parlement, à Queen's Park ou au conseil municipal d'Ottawa. L'indignation s'est accrue lorsqu'on a appris que ce changement entraînerait l'abattage de plus de 500 arbres matures, pendant ce que le conseil municipal d'Ottawa a déclaré être une « urgence climatique ».

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que les membres du conseil de la CCN savent que plus de 5 000 personnes ont signé une pétition demandant une enquête à propos de ce changement?
- Et le conseil sait-il qu'une deuxième demande officielle d'enquête est en attente auprès du commissariat à l'intégrité de la ville d'Ottawa, à ce propos?

- Et croit-il que la CCN devrait approuver des projets tandis que des enquêtes sont nécessaires – et en cours?

Question 16 J'aimerais obtenir plus d'information sur l'étude d'impact environnemental relative à la décision de placer le nouvel hôpital sur des terres agricoles expérimentales.

Question 17 Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada

Au cours de la dernière année, les plans ont été finalisés pour le projet d'aménagement du nouveau projet d'aménagement du campus de l'Hôpital d'Ottawa, qui sera construit sur des terrains loués à l'hôpital par la CCN. Une demande de contrôle du plan directeur de l'emplacement a été soumise à la Ville d'Ottawa. Ce plan prévoit la construction d'un vaste parc de stationnement en surface et d'une grande structure de stationnement de quatre étages, essentiellement en surface. Ces éléments sont fortement contestés par la collectivité et par les membres du Groupe de mobilisation publique, un organe consultatif et délibérant établi par l'hôpital, dont la CCN était un membre institutionnel. Au début du projet, ce groupe a établi une série de principes en vue d'orienter la conception de l'emplacement du point de vue des principales parties prenantes.

Dans le cas de la CCN, le cadre de planification de la capitale exigeait que la conception de la nouvelle installation rehausse le symbolisme, la dignité et le prestige de la capitale, et qu'elle mette en valeur et protège les paysages de la capitale environnants, notamment le lac Dows; le canal Rideau, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO; le parc des Commissaires; l'entrée panoramique de Prince of Wales; et le lieu historique national de la Ferme expérimentale centrale.

Les grands principes comprenaient les suivants :

Excellence de la conception : maintenir un haut niveau de qualité, d'innovation et d'adaptabilité du design convenant à l'emplacement et reflétant les pratiques exemplaires de la planification urbaine, de l'architecture, de l'aménagement paysager, de l'urbanisme, de la durabilité, de l'accessibilité et de la conservation du patrimoine. Atteindre l'excellence en matière de conception grâce à un aménagement paysager qui respecte l'importance culturelle du contexte existant et qui est proportionné à l'emplacement.

Empreinte bâtie / Plans : veiller à ce que l'emplacement du ou des bâtiments contribue positivement au contexte urbain et naturel environnant et améliore les interactions avec lui. L'aménagement de l'installation devrait tirer parti de la topographie variée de l'emplacement et des espaces verts matures existants, et compléter la Ferme.

Orientation du bâtiment : tirer parti de la proximité avec l'infrastructure de transport en commun rapide existante (station Carling de la ligne Trillium), des principaux liens avec les sentiers et de la vue sur les paysages adjacents de la capitale.

Stationnement : réduire le nombre de places de stationnement en surface, dans la mesure du possible, et envisager des options de stationnement étagé. Réduire la surface des aires pavées. Élaborer des stratégies créatives de gestion de la demande en transport, afin de réduire le besoin de stationnement sur place et de limiter l'ampleur des modifications requises aux routes adjacentes d'importance pour la capitale (promenades Prince of Wales et Reine-Elizabeth) :

- Réduire au maximum la visibilité du stationnement à partir des paysages et des voies adjacentes de la capitale, notamment les promenades Reine-Elizabeth et Prince of Wales.
- Organiser les parcs de stationnement de manière à créer des zones paysagères consolidées non pavées et des possibilités de gérer sur place la qualité et la quantité des eaux pluviales.

Durabilité de l'environnement : déployer tous les efforts requis pour protéger les arbres matures en santé d'espèces non envahissantes se trouvant sur place et autour.

Nous estimons que le plan proposé ne satisfait pas aux exigences de plusieurs de ces principes. Dans la plupart des cas, la société de construction le reconnaît, mais invoque des contraintes financières et les contraintes liées à l'emplacement pour expliquer ses échecs.

La CCN respectera-t-elle les principes qu'elle a énoncés pour cette nouvelle installation construite sur ses terrains? Au besoin, la CCN proposera-t-elle la tenue de négociations fédérales-provinciales afin que des fonds soient disponibles pour satisfaire réellement aux attentes de la population, de l'hôpital et de la Couronne pour cet emplacement exceptionnel?

Question 18 Association résidentielle du lac Dows

Le mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN) est le suivant :

« En tirant profit de plus d'un siècle d'expérience, la CCN donne une valeur unique à la région de la capitale nationale en remplissant trois rôles précis : planificatrice à long terme des terrains fédéraux, intendante principale des lieux publics d'importance nationale et partenaire créative engagée envers l'excellence en matière d'aménagement et de conservation. » (ncc-ccn.gc.ca/ consulté le 21 septembre 2021)

L'Hôpital d'Ottawa a conclu une entente de location d'une durée de 99 ans avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) portant sur la location, l'aménagement et l'occupation de terrains fédéraux, au lac Dows, aux fins de la construction du campus de L'Hôpital Civic. Outre les préoccupations environnementales expliquées en détail dans les documents en appui ci-après, il y a aussi des préoccupations à propos du patrimoine.

Un nouveau campus hospitalier aura un impact important sur les bâtiments et les terrains avoisinants, dont on estime qu'ils ont une grande valeur patrimoniale et nationale. L'Observatoire fédéral, l'Édifice de la photo équatoriale, l'Édifice azimut sud et le Bâtiment du relevé sismologique en sont des exemples. La Ferme expérimentale centrale, le terrain désigné pour les aménagements et la construction, est elle-même un lieu historique national. Le nouveau Campus Civic aura un impact sur ce terrain et, certainement, sur l'Arboretum du Dominion et le parc des Commissionnaires aussi.

En tant qu'association, nous trouvons très préoccupant le message qu'envoie la négociation, aux fins de leur aménagement, de terrains réputés avoir une valeur historique nationale. Quel genre de précédent cela crée-t-il? Que dit cette façon de faire à propos de nous, en tant que peuple, et de la valeur que nous accordons à notre histoire et à notre patrimoine commun?

Il est dit que pour savoir qui l'on est, en tant que peuple, et où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un processus de guérison de notre relation avec les peuples autochtones, nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous nous trouvons, où nous vivons et que nous utilisons, sont des territoires non cédés. Jusqu'à maintenant, il y a eu très peu de consultations avec les peuples autochtones à propos de l'aménagement de cet espace vert urbain de plus de 50 acres [20 ha] au cœur d'Ottawa, au lac Dows – voire pas du tout – malgré le fait que les nouvelles installations serviront aussi les communautés inuites. Ce type d'approche s'apparente davantage à une prolongation d'un passé colonial qu'à une voie menant véritablement vers la vérité et la réconciliation.

Lorsque de grands projets sont entrepris sur des terres fédérales, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada entreprend une étude d'impact environnemental. Nous estimons qu'un hôpital coûtant 2,8 G\$, sur des terres fédérales, et ayant un impact évident et connu sur les espaces verts, les cours d'eau et les eaux poissonneuses, correspond à la définition d'un vaste aménagement. Une étude d'impact environnemental est guidée par cinq principes importants, lesquels incluent le partenariat, la réconciliation et l'utilisation de connaissances scientifiques et de savoirs autochtones, dans le but d'optimiser les avantages et d'atténuer les inconvénients.

Jusqu'à maintenant, les seuls rapports mis à la disposition du public sont ceux qu'a commandés, et payés, le promoteur du projet : L'Hôpital d'Ottawa. Les parties prenantes semblent s'en satisfaire, apparemment dans le but de gagner du temps. Cependant, nous estimons que c'est insatisfaisant pour atteindre le minimum requis pour un aménagement d'envergure sur des terres fédérales. De plus, aucun des rapports présentés par l'hôpital ne donne de précisions sur la question des savoirs autochtones dans le cadre du processus d'aménagement.

Nous savons que les hôpitaux émettent directement dans l'environnement des gaz à effet de serre dangereux et nocifs, sous forme de gaz anesthésiques. Malgré cela, la question n'est pas abordée. Les eaux pluviales à cet endroit se déversent actuellement dans le lac Dows. Des 50 acres [20 ha] qui serviront pour l'hôpital, environ 40 % seront pavés et en pente. Ce phénomène a contribué à l'infiltration de produits chimiques toxiques dans le lac Dows à la suite de la démolition de l'édifice Sir-John-Carling. On s'attend à ce que les eaux pluviales continuent de se déverser dans le lac Dows.

En passant par le réseau du canal Rideau, le lac Dows se déverse dans la rivière des Outaouais, la principale source d'eau potable de la plupart des gens, à Ottawa.

Certes, l'impact du nouveau Campus Civic dans notre secteur nous inquiète, mais il est aussi inquiétant dans une perspective plus large, si l'on considère les avantages considérables que les espaces verts urbains apportent aux villes, aux gens et à la flore et la faune urbaines.

Question pour l'assemblée publique annuelle :

- Compte tenu des enjeux environnementaux et patrimoniaux, la CCN appuiera-t-elle l'entente de location de 99 ans entre L'Hôpital d'Ottawa et SPAC autorisant un aménagement d'envergure sur des terres fédérales dans le but de construire le campus de l'Hôpital Civic, considérant les impacts connus et potentiels qu'aura cet aménagement sur les éléments environnementaux et patrimoniaux présents sur ce terrain de plus de 50 acres [20 ha] et autour?
- Les impacts connus, potentiels, majeurs et irréversibles du nouveau Campus Civic, au lac Dows, ont été soulevés dans des rapports fournis par L'Hôpital d'Ottawa, notamment sur les cours d'eau et autres eaux poissonneuses, comme le canal Rideau, le lac Dows et la rivière des Outaouais. Cette information n'atteint-elle pas un seuil qui devrait déclencher une étude d'impact environnemental en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*?
- Si la CCN appuie l'aménagement d'un nouveau Campus Civic au lac Dows, un vaste projet sur des terres fédérales au cout estimatif de 2,8 G\$, agira-t-elle de manière cohérente avec sa mission et les valeurs canadiennes, y compris celles du partenariat et de la réconciliation, en exigeant qu'une étude d'impact environnemental soit entreprise par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le but d'optimiser les effets positifs et d'atténuer les impacts pour l'ensemble de la population?

Nous espérons que la CCN restera consciente du rôle qui lui est dévolu et de sa mission. Nous vous demandons instamment de poursuivre vos réflexions sur le caractère adéquat du terrain du lac Dows et de prendre soigneusement en considération l'impact à court

terme et à long terme sur l'environnement et les éléments patrimoniaux de ce lieu d'importance nationale.

Ce que nous construisons est beaucoup plus qu'un hôpital. Nous construisons toujours l'avenir, et ce que nous voulons, c'est la meilleure solution pour toute la population, aujourd'hui et demain.

Documents à l'appui

Présentation au comité de l'urbanisme de la Ville d'Ottawa, le 1^{er} octobre 2021.

Merci de nous donner l'occasion de faire cette présentation aujourd'hui, au nom de l'association résidentielle du lac Dows (l'Association).

L'Association appuie pleinement le nouveau Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa et fait bon accueil à un centre d'excellence de calibre mondial à Ottawa.

Elle estime toutefois que ce projet mettra à l'épreuve nos valeurs en tant que ville et nation. Cela dit, l'Association s'inquiète de l'impact environnemental sur le secteur et sur la population.

Comme l'indique clairement le Plan officiel, un document d'orientation, ce que les gens qui vivent à Ottawa aiment le plus dans cette ville, ce sont ses collectivités où il fait bon vivre, son caractère vert et ouvert, et les caractéristiques uniques qui distinguent Ottawa des autres villes.

Un grand nombre de discussions et de débats qui façonnent nos valeurs, en tant que nation et partenaires du monde, ont lieu à Ottawa. Cela aussi se reflète dans le Plan officiel, où il est écrit qu'Ottawa est « le foyer symbolique du Canada ».

Ce qui se dit à Ottawa compte, mais ce qui se fait à Ottawa compte encore davantage.

Changements climatiques. À Ottawa, nous avons eu des inondations, des tornades et des vagues de chaleur. La fréquence d'événements qui ne se produisaient autrefois qu'une fois par génération s'accélère.

Notre ville et le gouvernement fédéral ont déclaré l'état d'urgence climatique. Cette déclaration nous unit à beaucoup d'autres, dans le monde, qui partagent notre engagement en faveur de l'action climatique.

Mais comment peut-on sauver la planète lorsque nous nous apprêtons à sacrifier plus de 50 acres [20 ha] d'espaces verts urbains au centre d'Ottawa.

Dans les rapports fournis par l'hôpital, il est clairement indiqué que le nouveau Campus Civic, au lac Dows, aura un impact sur la faune et la flore, dont les oiseaux et la végétation, y compris les arbres matures, et sur les cours d'eau. Les eaux pluviales provenant du nouveau Campus Civic s'écouleront dans le lac Dows et finiront tôt ou tard dans la rivière des Outaouais – la principale source d'eau potable de la plupart des gens qui vivent à Ottawa.

Selon les données mises en ligne par la Ville, les précipitations enregistrées en septembre de cette année ont dirigé 1,66 million de litres d'eaux de pluie et d'égouts combinées dans la rivière des Outaouais.

Et les stratégies suggérées, comme maintenir en bon état de marche le matériel de construction et faire le plein ailleurs que sur les lieux ne sont pas des stratégies d'atténuation. Ce n'est que du gros bon sens.

Pratiques fondées sur les faits. Les hôpitaux et les centres d'excellence accordent de l'importance aux preuves. Et que nous disent ces preuves?

En 2019, une équipe de recherche de l'Université Carleton a observé que la ferme expérimentale centrale contribuait à réduire la température et la pollution de l'air de la ville.

Est-il raisonnable d'adopter une politique d'intensification et de régénération dans le cœur de la ville, tout en réduisant de plus de 50 acres [20 ha] les espaces verts urbains?

En 2015, la Fondation David-Suzuki a affirmé que les problèmes de santé liés à la chaleur et à la pollution atmosphérique touchent de manière disproportionnée les personnes âgées, celles qui vivent dans des zones à forte densité et, en particulier, celles qui sont défavorisées d'un point de vue socioéconomique.

Comment cela influe-t-il sur notre prise de décision quand il est question de rendre nos villes plus justes et plus inclusives?

En 2017, on indiquait dans *The Lancet* qu'un appareil d'anesthésie moderne fonctionnant pendant une heure produisait des émissions équivalant à 230 voitures en marche pendant une heure.

En 2019, on rapportait dans le *Journal of the American Medical Association* que le secteur des soins de santé était une source importante de gaz à effet de serre et d'autres émissions environnementales mortelles. Ce qui a été suggéré est une « empreinte verte » pour les soins de santé.

Villes vertes, villes saines.

Est-il sensé d'utiliser plus de 50 acres [20 ha] d'espaces verts, au cœur d'Ottawa, pour y mettre un hôpital? Et si ce l'était, est-ce qu'il ne serait pas sensé de le faire de la meilleure façon possible?

Selon l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, les études d'impact environnemental optimisent les effets positifs et atténuent les effets négatifs sur l'environnement et les collectivités avoisinantes.

Une étude d'impact environnementale repose sur les cinq principes ci-après :

1. la réconciliation et les partenariats avec les peuples autochtones;
2. une étroite collaboration avec d'autres compétences;
3. la prise de décisions fondées sur les preuves scientifiques et les savoirs autochtones;
4. la prévisibilité, la transparence et l'à-propos;
5. des consultations riches de sens avec le public.

Soyons de ces personnes qui « mesurent deux fois avant de tailler ». En faisant les choses à la hâte, nous nous retrouverons à « chipoter sur les petites dépenses sans regarder aux grandes ».

Presque toutes les questions délicates à propos du nouveau Campus Civic, qu'il s'agisse des couts, de la circulation automobile, de l'infrastructure ou de l'impact environnemental, sont attribuables à l'endroit choisi.

En notre âme et conscience, et en faisant appel à notre jugement, nous devons nous demander si nous avons choisi le bon endroit.

L'emplacement choisi pour le nouveau Campus Civic, au lac Dows, est situé sur des terres fédérales, à côté de l'Arboretum Dominion, au cœur de la Ferme expérimentale centrale – un lieu historique national – et à proximité du canal Rideau, l'unique site du patrimoine mondial de l'UNESCO en Ontario.

La construction d'un nouvel hôpital et d'un centre d'excellence devrait être un évènement transformateur et non transactionnel. Un

nouvel hôpital devrait être un apport à la collectivité, et non pas servir à départager ce qu'il faut détruire ou construire.

Environnement; qualité de l'air; hausse des températures; impact du changement climatique sur les gens – personnes âgées et celles qui vivent là où la densité est élevée, personnes défavorisées d'un point de vue socioéconomique; sincérité de la reconnaissance territoriale; réconciliation avec notre passé; construction d'un avenir; aménagement de villes plus saines; personnes plus heureuses.

Au comité de planification, vous pouvez choisir une solution expéditive. Mais nous savons d'expérience, puisqu'il y a eu d'autres importants projets d'infrastructure déjà, que la vitesse entraîne parfois des retards et des dépassements de coûts.

Cependant, vous pourriez aussi choisir de prendre des décisions en fonction des importantes valeurs sociétales énoncées dans le Plan officiel, que concrétise une étude d'impact environnemental.

Vous pourriez choisir de prendre une décision fondée sur des faits, la science et des données. Vous pourriez exiger l'application de pratiques exemplaires et chercher activement les réponses dont nous avons besoin pour trouver la meilleure solution pour l'ensemble de la population.

Vous pourriez choisir de faire ce qui est juste et nécessaire.

Lac Dows, sensibilité environnementale, richesse écologique et espace vert urbain au cœur de notre ville.

L'hôpital sera un vaste aménagement sur des terres fédérales. La réalisation d'une étude d'impact environnemental devrait être une exigence minimale.

S'il vous plait, veuillez ne pas lever les dispositions de mise en attente des travaux.

Intendance et responsabilité environnementales : un nouveau Campus Civic au lac Dows

Préambule

Ottawa est sur le point d'utiliser plus de 50 acres [20 ha] d'espaces verts urbains pour y aménager le nouveau Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa. La collectivité du lac Dows est à l'orée d'une croissance urbaine, de changements considérables et d'aménagements massifs. Le « village » de tours qui s'élèvent à

190 m, ou 55 étages, deviendra un nouveau Campus Civic où se rendront quotidiennement un effectif médical de 10 000 personnes, plus 10 000 autres occupant des fonctions complémentaires, et où la fréquentation atteindra le million chaque année (soit 2 740 chaque jour).

Bien que nous reconnaissons pleinement les nombreux avantages que procure un nouvel hôpital, nous comprenons tout aussi pleinement la nécessité de gérer cette croissance tout en atténuant ses impacts négatifs, dans le but d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

L'association résidentielle du lac Dows est favorable à un aménagement respectueux, réfléchi et mesuré qui s'intègre aux quartiers avoisinants et les rehausse.

L'Association appuie l'aménagement d'un nouvel hôpital et centre d'excellence de pointe. Cela dit, elle trouve profondément préoccupant l'impact durable et irréversible que le nouveau Campus Civic aura sur les environs. Elle ne peut ignorer qu'à la base de chaque enjeu, il y a la question du choix du lac Dows pour ce nouveau campus hospitalier.

Si un nouvel hôpital est construit au lac Dows, au cœur de la capitale du Canada, il est absolument impératif que ce soit bien fait, pour nos enfants, pour notre ville et pour notre avenir.

Plusieurs questions demeurent sans réponse.

Notre contrat social comporte l'obligation morale, pour les décisionnaires (le comité de planification, le conseil municipal de la d'Ottawa, la CCN et le gouvernement du Canada) de veiller aux intérêts de la population et des générations futures. C'est le devoir primordial de la fonction.

Le gouvernement du peuple par le peuple doit être pour le peuple. Voilà le contrat social.

L'Association vous implore de ne PAS lever les dispositions permettant raser le secteur, pour le nouveau Campus Civic, avant que nous ayons obtenu des réponses aux questions importantes.

Mesures nécessaires

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada doit entreprendre une étude d'impact environnemental.

- L'énoncé d'impact environnemental produit par L'Hôpital indique clairement qu'il y aura une grande variété d'impacts sur l'environnement naturel, lequel soutient une pléthore d'habitats sauvages, y compris les habitats aquatiques et les eaux poissonneuses du lac Dows et du canal Rideau.
- Toute la population d'Ottawa, où qu'elle soit, dispose d'une eau propre, et le lac Dow et le canal Rideau se déversent dans la rivière des Outaouais, la principale source d'eau potable de la plupart des gens d'Ottawa.
- SPAC a conclu avec L'Hôpital d'Ottawa une entente de location de terrains fédéraux, qui sont des terres autochtones non cédées, pour construire le nouveau Campus Civic. Cela dit, la propriété des terrains loués demeure celle du gouvernement fédéral.
- Le rapport présenté au comité de planification et au sous-comité du patrimoine bâti par le personnel de la planification, le 19 septembre (numéro ACS2021-PIE-PS-0093), cite une étude environnementale. Cette étude date d'il y a longtemps. Elle est désuète. Elle ne se prête pas à la comparaison. L'étendue de cette étude portait sur la démolition de l'édifice Sir-John-Carling. Elle n'était pas spécifique au projet hospitalier.

Demande

Nous savons que les espaces verts urbains sont bons pour les villes. Ils réduisent la pollution atmosphérique. Ils gardent les villes plus fraîches. Ils drainent naturellement des eaux pluviales. Ils gardent les gens en santé et les rendent heureux.

Il existe actuellement, dans le monde, une conscience climatique collective, un effort concerté pour lutter contre les changements climatiques et un désir de laisser une planète saine à nos enfants. Mais comment peut-on sauver la planète si nous ne pouvons même pas nous occuper de notre propre cour?

L'Association demande formellement qu'en vertu des articles 9 et 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, une étude d'impact environnemental soit réalisée. Il est impératif que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique prenne cette mesure importante dans l'intérêt de la population et de l'environnement, que nous partageons ensemble.

Nous implorons le comité de planification de ne pas lever les dispositions de mise en attente des travaux jusqu'à ce qu'une étude d'impact environnementale ait été réalisée.

Faits à l'appui

Loi sur l'évaluation d'impact (2019)

1. 9 (1) Le ministre peut, par arrêté, sur demande ou de sa propre initiative, désigner toute activité concrète qui n'est pas désignée par règlement pris en vertu de l'alinéa 109b), s'il estime que l'exercice de l'activité peut entraîner des effets relevant d'un domaine de compétence fédérale qui sont négatifs ou des effets directs ou accessoires négatifs, ou que les préoccupations du public concernant ces effets le justifient.
2. 82 L'autorité ne peut réaliser un projet sur un territoire domanial, exercer les attributions qui lui sont conférées sous le régime d'une loi fédérale autre que la présente loi et qui pourraient permettre la réalisation en tout ou en partie, du projet sur un tel territoire, ni accorder à quiconque une aide financière en vue de permettre la réalisation en tout ou en partie d'un projet sur un tel territoire que si, selon le cas :
 - a) elle décide que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants;
 - b) elle décide que la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et le gouverneur en conseil décide, au titre du paragraphe 90 (3), que ces effets sont justifiables dans les circonstances.

L'énoncé d'impact environnemental produit par L'Hôpital, au point 5.1, indique ce qui suit :

- « Ce rapport documente les conditions préexistantes dans le voisinage de l'aménagement du nouvel aménagement Civic. Si cela s'avère nécessaire, il faudra réaliser des études d'impact et élaborer des stratégies d'atténuation détaillées à un stade ultérieur du projet. » [*traduction*]
- Il énumère ensuite les impacts sur les arbres, y compris les espèces menacées et en voie de disparition, sur l'habitat des poissons dans les cours d'eau, notamment le lac Dows et le

canal Rideau, qui se jettent tous deux dans la rivière des Outaouais, principale source d'eau potable, sur les habitats, les caractéristiques naturelles, la végétation et, par conséquent, l'activité des oiseaux.

- L'énoncé d'impact environnemental produit par L'Hôpital manque de clarté : le tableau 3, dans le rapport de 2021, indique l'abattage de 680 arbres dont le diamètre du tronc est supérieur à 10 cm. Le tableau 3, dans le rapport révisé d'août 2021, indique l'abattage de 523 arbres dont le diamètre du tronc est supérieur à 10 cm. Le nombre d'arbres matures qui seront abattus n'est pas clair.
- L'énoncé d'impact environnemental produit par L'Hôpital poursuit en énumérant des mesures d'atténuation telles que l'installation de clôtures, la gestion des déchets durant la construction, de ravitaillement en carburant ailleurs que sur le chantier, et le bon entretien du matériel de construction afin qu'il soit en bon état de marche. Ces mesures seraient conformes à des pratiques exemplaires, attendues et courantes. Respectueusement, ce ne sont pas là des mesures d'atténuation à la hauteur de l'impact environnemental important et étendu détaillée au point 5.1 du rapport.
- Le secteur sur lequel porte l'énoncé d'impact environnemental produit par L'Hôpital dépasse de 120 m le tracé réel du nouvel emplacement du campus (*figure 3*). Ce secteur chevauche la zone tampon de 30 m requise par l'UNESCO et la *Loi sur les lieux et monuments*. Puisque ces deux secteurs se chevauchent, on ne sait pas si la construction d'un hôpital à cet endroit aura un impact sur le statut de patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau – seule occurrence de ce statut dans toute la province de l'Ontario.
- M. Paul Villeneuve, de l'Université Carleton, a précisément examiné l'impact de la Ferme expérimentale centrale sur la qualité de l'air. Son étude établit ce qui suit :
 - « Les résultats suggèrent que cet espace vert urbain unique a des effets bénéfiques importants sur les concentrations de polluants dans l'air ambiant et sur l'atténuation des occurrences de chaleur extrême auxquels une grande partie de la population d'Ottawa est exposée. » [*traduction*]

- La CBC a produit un reportage sur l'étude de M. Villeneuve. L'article dit ce qui suit :
 - « La ferme expérimentale centrale joue un rôle important en termes d'augmentation de l'activité physique. Il a été démontré qu'elle réduit les taux de mortalité et qu'elle est associée à des taux plus faibles de diabète. Elle présente de nombreux avantages pour la santé et l'environnement. » [traduction]
 - Compte tenu de ce que nous savons et de ce qui est prouvé, il est paradoxal de détruire plus de 50 acres [20 ha] d'espaces verts urbains, sans tenir compte des avantages pour la santé qui en découlent, pour construire un hôpital destiné à traiter les syndromes métaboliques, les maladies liées à la chaleur et les troubles respiratoires causés par la pollution atmosphérique.
- Nous savons, grâce à de nouvelles données aussi récentes que 2020 provenant de *The Lancet* et de l'Université Yale, que le secteur des soins de santé est un contributeur majeur d'émissions nocives.
 - « Il incombe secteur des soins de santé de prendre des mesures à l'égard d'un grand nombre d'effets, parmi les plus dangereux, de la pollution et du changement climatique, et pourtant il est lui-même une source importante de gaz à effet de serre et d'autres émissions environnementales mortelles. Combinés, les secteurs de la santé des États-Unis, de l'Australie, du Canada et de l'Angleterre émettent environ 748 millions de tonnes métriques de gaz à effet de serre chaque année. Cette production est supérieure aux émissions de carbone de tous les pays du monde sauf six. » [traduction] — Jodi Sherman
 - « L'utilisation de desflurane ou de sevoflurane pendant 1 h, avec un appareil d'anesthésie moderne, équivaut respectivement aux émissions de 230 véhicules ou de 30 milles [48 km] parcourus à bord d'une voiture moderne. » — *The Lancet Planetary Health*
 - Nous savons que les hôpitaux contribuent grandement aux émissions de gaz à effet de serre. Une partie de ces émissions est inévitable dans le cadre de la fourniture de soins de santé modernes. Mais détruire

plus de 50 acres [20 ha] d'espaces verts pour construire un nouvel hôpital est une lame à double tranchant.

- En 2015, la Fondation David Suzuki a publié *The impact of greenspace on heat and air pollution in urban communities: a meta-narrative review* (L'impact des espaces verts sur la chaleur et la pollution atmosphérique dans les collectivités urbaines : une revue métanarrative), un texte qui jette un regard sur 102 études évaluées par des pairs publiées ces cinq dernières années. C'est dire que les données sont actuelles. On y indique notamment ce qui suit :
 - « Sans surprise, le rapport a révélé que les espaces verts urbains – des arbres aux miniparcs, en passant par les toits verts et les grands espaces naturels – présentent généralement des avantages considérables pour la santé des collectivités locales et avoisinantes. On y fait remarquer également que ces avantages écologiques sont directement liés à la taille, à la qualité et à la densité des espaces verts. Pourquoi est-il important de réduire les effets de la chaleur urbaine et la pollution atmosphérique? On estime qu'au pays, des dizaines de milliers de personnes meurent prématurément chaque année en raison de la pollution atmosphérique élevée, et que les températures estivales élevées entraînent une augmentation des maladies, des hospitalisations et des décès, en particulier chez les personnes âgées. » [traduction, p.4 en anglais]
 - La destruction des espaces verts contribue à l'augmentation du coût des soins de santé.
- Le plan directeur de L'Hôpital en matière de services indique ce qui suit :
 - « Le réseau d'égouts pluviaux souterrains privés de SPAC achemine les eaux provenant des terres fédérales (Ferme expérimentale centrale), à l'ouest et au sud du Campus Civic, à travers le campus, vers la promenade Prince of Wales et, éventuellement, vers le lac Dows. Le débit de ces secteurs est réparti entre le lac Dows et la zone de drainage des principaux affluents du tronçon de la baie de Nepean [Nepean

Bay Trunk]. » [traduction, p.51 en anglais]. Le rapport indique ensuite que la performance du tronçon de la baie de Nepean [*Nepean Bay Trunk*] est très faible. Cela pose un « risque d'inondation important à proximité de l'égout en cas de surcharge ». [traduction, p.53 en anglais]

- Pour plus de clarté, l'impact environnemental et les dommages aux biens connus et prévus.
 - En 2016, le quotidien *Ottawa Citizen* rapportait l'infiltration de toxines provenant de la démolition de l'édifice Sir-John-Carling dans le lac Dows. Cette information provenait d'une évaluation environnementale. Y a-t-il un risque d'autres déversements de substances nocives, indésirables et dangereuses dans le lac Dows et, éventuellement, dans la principale source d'eau potable d'Ottawa, la rivière des Outaouais?